LE QUOTIDIEN

DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

CHIBOUGAMAU—COTE-NORD

4e année No 71 | Jeudi 23 décembre 1976 | 24 pages 25 cents

EN BREF

Position de Bédard

Le ministre de la Justice Marc-André Bédard a soutenu hier que le procureur du gouvernement dans la cause du bilinguisme aérien avait parfaitement exécuté le mandat qui lui avait été confié.

En page A 8

Négligence libérale

Le premier ministre Lévesque a reproché hier à l'ancien gouvernement libéral sa négligeance dans plusieurs dossiers financiers touchant la ville de Montréal.

En page A 9

Subventions aux municipalités

Le ministre des Affaires municipales Guy Tardif a annoncé hier, que désormais des critères objectifs seraient fixés concernant les octrois accordés aux municipalités.

En page A 11



Mort de Mme Diefenbaker

La mort de Mme Olive Diefenbaker prive le pays d'une belle personnalité et enlève à M. Diefenbaker la compagne de ses triomphes et défaites.

En page B 7

Proche-Orient

La fusion de l'Egypte et de la Syrie en un seul Etat pourrait relancer la négociation d'un règlement au Proche-Orient estiment les observateurs.

En page B 10

SOMMAIRE

— Arts et spectacles	A 10
— Annonces classées	B 10
— Bandes dessinées	B 7
— Bourse	B 9
— Bridge	B 11
— Cinéma	A 10
— Décès	B 11
— Finance	B 8
— Horoscope	B 11
— Mots croisés	B 11
— Mot mystère	B 7
— Patron	B 10
— Sports	B 1 à B 4
— Télévision	A 10

Majorité de deux voix

Un 71e député péquiste



DECLAREE VICTORIEUSE — La candidate du Parti québécois Jocelyne Ouellette est l'heureuse gagnante du siège de Hull à l'Assemblée nationale du Québec à la suite d'un recomptage judiciaire qui a duré cinq semaines. Elle a défait l'ex-ministre Oswald Parent. (Téléphoto PC)

OTTAWA (PC) — C'est par deux voix de majorité que Mme Jocelyne Ouellette, du Parti québécois, a été déclarée élue hier dans le comté de Hull, suite à un recomptage judiciaire.

Mme Ouellette devient ainsi le 71e député de la majorité péquiste à l'Assemblée nationale; elle a défait le candidat libéral, M. Oswald Parent, ancien ministre de la Fonction publique, qui avait été élue suite à l'élection du 15 novembre dernier par une majorité de 22 voix.

Agé de 51 ans, M. Parent représentait la circonscription de Hull depuis 20 ans, ayant défait un candidat de l'Union nationale en 1956.

"Dorénavant on ne pourra plus douter que Hull fait vraiment partie du Québec", a déclaré Mme Ouellette à la presse, après que le président des élections du comté de Hull, M. Cartier Migneault, l'ait officiellement déclarée élue.

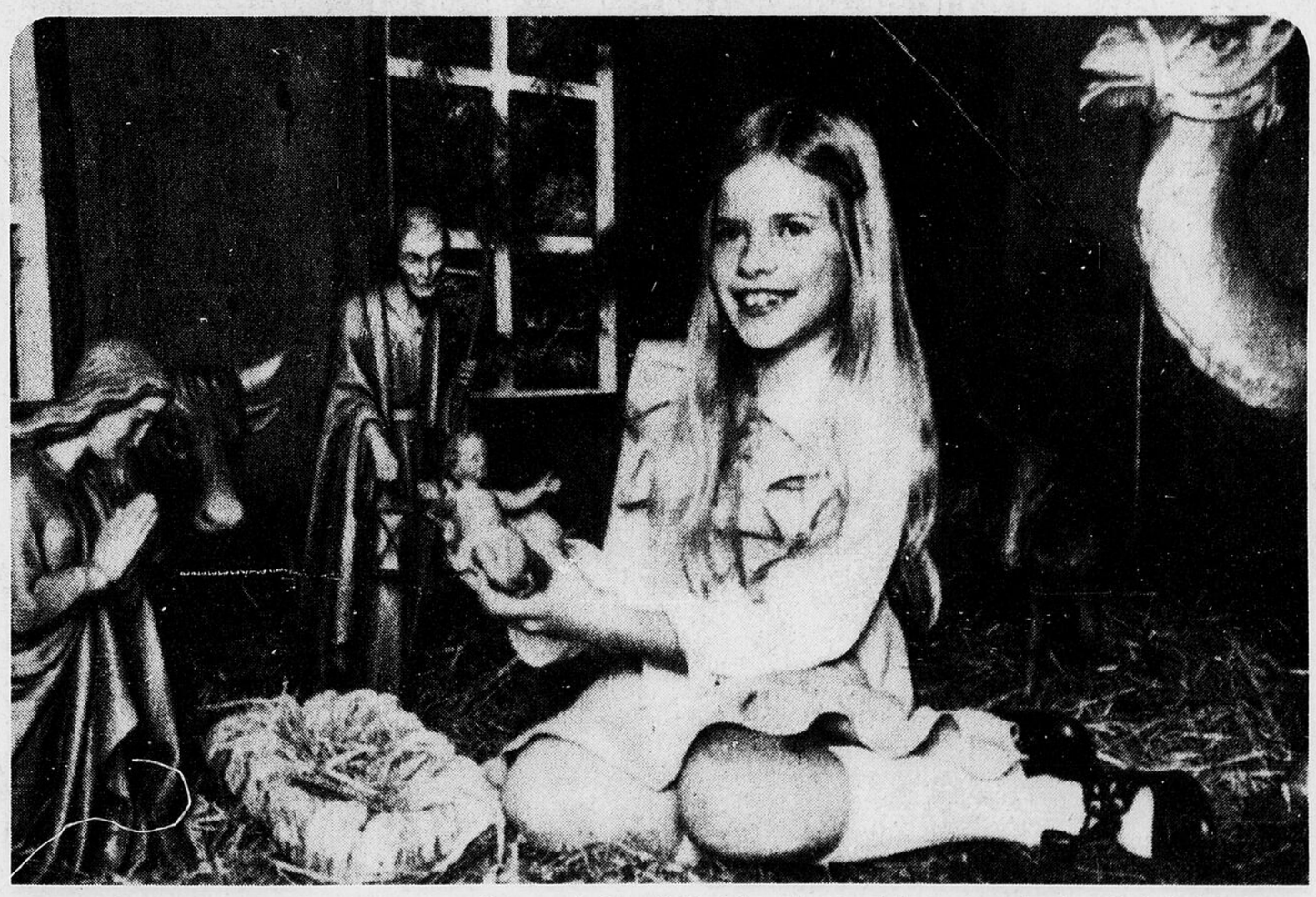
Mme Ouellette a ajouté qu'elle s'attachera d'abord à faire l'inventaire des problèmes du comté afin d'établir les priorités.

Elle a néanmoins précisé qu'elle tentera d'orienter son action en accord avec le programme qu'elle a défendu lors de la campagne électorale, soit l'amélioration du sort des personnes du troisième âge ainsi que des services de santé.

Hull devient ainsi le exueième comté de la région de l'Outaouais à passer au PQ, M. Jean Alfred ayant été déclaré élu dans Papineau, lui aussi à la suite d'un recomptage judiciaire.

Le recomptage judiciaire dans le comté de Hull, présidé par le juge Gérard Charron, avait débuté le 22 novembre dernier.

La Cour suprême du Canada a été invitée à se prononcer sur la question, mardi, alors qu'elle a rejeté la requête des procureurs de M. Parent d'en appeler d'un jugement de la Cour d'appel du Québec, qui avait invalidé précédemment une décision du juge Charron, annulant une boîte de scrutin qui donnait 16 voix de majorité à Mme Ouellette.



HONNEUR POUR NOEL — Linda Vanden-Heuvel aura l'honneur de placer l'Enfant-Jésus dans la crèche de sa paroisse le matin de Noel. La fillette habite à Hamilton. (Téléphoto PC)

Mesures de sécurité dans le parc

La Sûreté du Québec à l'Etape vient d'annoncer une nouvelle mesure dans le Parc des Laurentides, entre Chicoutimi et Québec, afin d'assurer une plus grande sécurité à tous les usagers, tant les camionneurs que les remorqueurs ou les automobilistes. La SQ vise aussi par cette mesure à assurer une présence de ses agents sur les lieux des accidents. A l'avenir, tout véhicule tombant en panne dans le parc devra être immédiatement signalé au poste de l'Etape. On espère ainsi éviter les accidents et les carambolages toujours possibles lorsqu'un véhicule en panne bloque une partie de la route ou que des curieux s'arrêtent sur les lieux d'un accident. Les automobilistes qui ne se conformeraient pas à cette directive verront leur véhicule remorqué à leurs frais. Le numéro de téléphone du poste de l'Etape est: 846-2811.

Campagne électorale

Les libéraux ont fait beaucoup de promesses

QUEBEC — Le gouvernement libéral avait fait au cours de la dernière campagne électorale 151 promesses écrites de subventions aux municipalités, pour des montants de 106 millions de dollars.

C'est ce qu'a révélé, aujourd'hui, le ministre des Affaires municipales, monsieur Guy Tardif, en rendant publique la liste des municipalités et les montants qui leur avaient été promis.

Le ministre a annoncé que, désormais, la plupart des subventions ne seraient plus "discrétionnaires" et que des critères objectifs seraient fixés pour leur octroi.

Dans une longue déclaration à l'Assemblée nationale, monsieur Tardif a distingué trois types de subventions aux municipalités: les subventions pour fins de prévention d'incendie, les subventions d'équilibre budgétaire et les subventions d'aqueduc et d'égout.

Janvier 1978

Nouveau sursis pour les petits abattoirs

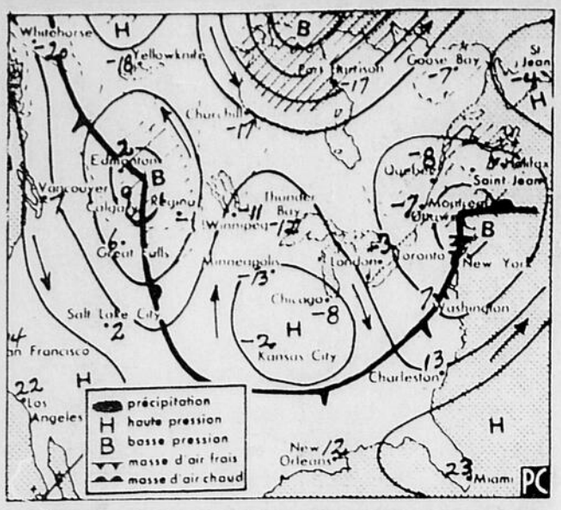
QUEBEC — Les propriétaires d'abattoirs du Québec viennent de se voir accorder un nouveau sursis pour se conformer aux exigences de la Loi sur les aliments et les produits agricoles.

Le ministre de l'Agriculture, Jean Garon, a annoncé qu'un nouvel échéancier avait été fixé au premier janvier 1978, tant pour l'obtention du permis d'exploitation pour la vente en gros que pour l'application des normes de construction prévues au règlement.

L'ancien ministre de l'Agriculture, Kevin Drummond, avait déjà accordé un sursis de sept mois le printemps dernier qui devait venir à échéance le 31 décembre.

Ce nouveau délai permettra, selon Monsieur Garon, d'éviter la fermeture à très court terme de nombreux petits abattoirs considérés par l'ensemble du milieu rural comme des équipements essentiels.

METEO



PREVISIONS

MONTREAL (PC) — Prévisions pour la province de Québec et la vallée de l'Outaouais émises par Environnement Canada pour jeudi, avec un aperçu pour vendredi.

Régions de Pontiac-Témiscamingue et du sud de l'Abitibi: neige. Accumulation de près de 5 cm. Température minimale moins 20. Vendredi: ensoleillé et froid.

Régions des Laurentides et de la Haute-Mauricie: neige. Accumulation près de 5 cm. Maximum près de moins 14. Vendredi: dégagement.

Régions du nord de l'Abitibi et de Chibougamau: neige. Accumulation moins de 9 cm. Maximum près de moins 20. Vendredi: dégagement.

Régions de Montréal et de l'Outaouais: couvert avec neige. Accumulation moins de 5 cm. Températures à la hausse atteignant près de moins 7 le matin puis stationnaires. Vendredi: ensoleillé et froid.

Régions des Cantons de l'Est, de Québec-Trois-Rivières, du Lac-Saint-Jean et du Saguenay: neige. Accumulation près de moins 5 cm. Maximum près de moins 7 sauf près de moins 2 dans la région du Lac-Saint-Jean. Vendredi: dégagement.

Régions de Baie-Comeau, de Sept-Iles, de Rimouski et de la Gaspésie: ennuagement suivi de neige. Accumulation près de 5 cm. Maximum près de moins 13. Vendredi: neige.

DANS LE MONDE

TORONTO (PC) — Voici les températures enregistrées mercredi dans quelques villes d'Amérique du Nord et quelques endroits de villégiature:

	Min.	Max.
Vancouver	5	10
Victoria	5	7
Edmonton	-20	-4
Calgary	-12	4
Saskatoon	-14	-13
Regina	-9	-8
Winnipeg	-12	-12
Churchill	-20	-19
Sudbury	-24	-9
Toronto	-11	-3
Ottawa	-21	-14
Montréal	-20	-12
Québec	-19	-17
Fredericton	-19	-10
Saint-Jean, N.-B.	-17	-11
Moncton	-17	-13
Washington	-7	1
Jacksonville	-3	11
Tampa	0	20
Miami	9	22

MAREES

SEPT-ILES — La marée sera haute à 02h55 (2m.5) et basse à 08h35 (.2m). Elle sera à nouveau haute à 15h15 (3m.3) et basse à 21h30 (.2m).

PORT-ALFRED — La marée sera haute à 04h05 (5m.4) et basse à 10h00 (.2m). Elle sera à nouveau haute à 16h25 (6m.2) et basse à 22h45 (.1m).

CHICOUTIMI — La marée sera haute à 04h05 (4m.7) et basse à 11h10 (.3m). Elle sera à nouveau haute à 16h20 (5m.5).

LE QUOTIDIEN
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
316, AV. LABRECQUE, CHICOUTIMI

Fondé le 1er octobre 1973, édité et imprimé par
LE PROGRES DU SAGUENAY LIMITEE,
316, avenue Labrecque,
Chicoutimi, P.Q.
Tél.: 545-4480

Alma et les environs 662-7829
St-Félicien et les environs 679-3832
Sans frais interurbains
Abonnement et Service à domicile 545-4664
Petites annonces classées 545-4895

Président du conseil d'administration et éditeur: Jean-Guy FAUCHER
Président-directeur général: Gaston VACHON
Directeur de la rédaction: Denis TREMBLAY
Rédacteur en chef éditorialiste: Bertrand TREMBLAY
Directeur de l'information: Bertrand GENEST
Chef des nouvelles: Claude COTE
Chef de pupitre: Charles-J. GAUVIN
Directeur des ventes: Paul BERGERON
Directeur de la publicité: Jean TREMBLAY
Directeur mise en marché: Jean BELAND
Directeur du tirage: Jean-Louis LAVOIE

Le QUOTIDIEN DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN est membre de la Presse Canadienne, qui transmet également une sélection des meilleures informations des agences France-Presse, Associated Press et Reuter et de CDNPA (Canadian Dailey Newspaper Association). Seule la Presse Canadienne est autorisée à reproduire les textes de Le Quotidien du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Dépôt légal
Bibliothèque Nationale du Québec.
Courrier de la deuxième classe (No 3213)

Conseillers affectés par le mauvais temps

par Laval Gagnon

CHICOUTIMI — Lorsqu'il neige abondamment et que la bourrasque hivernale fait des siennes, les écoliers sont généralement plus dissipés en classe.

Bien qu'il soit à priori mal venu d'établir une comparaison, tout semble indiquer que les conseillers municipaux sont tout aussi sensibles aux élucubrations de Dame température. Du moins ceux du conseil municipal de Chicoutimi...

Lundi, journée où la bourrasque et la neige ont été particulièrement abondantes, les conseillers chicoutimiens, tels de véritables larrons en foire, se sont livrés avec une douce et ennivrante inconscience et un art achevé, à une démonstration de ce que pouvait être l'inefficacité joyeuse ou la joyeuse inefficacité.

De plus, ce qui n'a pas aidé à atténuer les effets subtils de la température dans le subconscient des élus, le maire n'était pas là. Lorsque le maître n'est pas là, dit-on, les écoliers dansent. Lorsque le maire n'est pas là, les conseillers eux, valsent et vacillent...

La séance avait pourtant bien commencé. Le maire suppléant, le conseiller Yvon Gagnon, menait l'assemblée sans heurt et sans reproche. Deux incidents cependant, transformèrent la soirée en foire digne des plus beaux moments de l'Assemblée nationale.

Primo: Trois ou quatre votes, peut-être plus, ont été nécessaires avant que les conseillers n'acceptent le principe de verser à la Corporation du Carnaval-Souvenir une somme de $12,000 pour permettre à l'organisme de rénover le Chantier du Père Alex, avant le début des activités.

Parce que le budget 1977, n'est pas encore adopté et que justement les crédits de $12,000 seront puisés à même les disponibilités du prochain budget, les conseillers, rivalisant l'un et l'autre de trouvailles oratoires se sont lancés dans une discussion-marathon, assaisonnée des trois ou quatre votes.

Deux declarations expliquent le fond et la forme de toute l'histoire. Le conseiller Yvon Gagnon, président de l'assemblée: "Vous êtes des enfants d'école". Le conseiller Serge-Jean Fillion: "Ce qu'on veut c'est accepter le rapport des loisirs en excluant les incidences monétaires, sauf celle qui concerne le $12,000 du Chantier du Père Alex."

Secondo: La négociation des contrats de l'enlèvement de la neige avec l'Association des camionneurs. Des pourparlers s'étaient déroulés au cours de la journée et, semble-t-il, quelques conseillers voulaient en discuter plus amplement la teneur.

Ce qui n'a pas eu l'heur de plaire notamment aux conseillers Roch Bergeron et Robert Wells. Ce dernier d'ailleurs, rouge de colère se retira en plein milieu de l'assemblée pour finalement se raviser et participer au reste de la séance.

Quant au conseiller Roch Bergeron, il indiqua qu'il ne lui resterait plus qu'à se retirer du comité des relations de travail si le conseil voulait "négocier à 28 et montrer toutes ses cartes".

Bébé de trois mois trouvé sans vie

par Guy Bergeron

CHICOUTIMI — Um bambin âgé de trois mois, enfant de M. et Mme Daniel Tremblay du 111 est rang St-Marc, du secteur Chicoutimi-Nord, a été trouvé sans vie dans son lit, hier soir, vers 10h30.

La famille Tremblay a demandé la Sûreté du Québec de même que les ambulanciers de la maison Emery Gravel.

A prime abord, il semble bien qu'il s'agisse d'une mort naturelle. L'enfant était malade depuis quelque temps.

Toutefois, une autopsie a été réclamée par le Dr François Brisson, coroner du district judiciaire.

Selon toute probabilité, l'enfant se serait étouffé dans son lit.

Toutefois, il s'agit d'une hypothèse.

L'autopsie qui sera pratiquée déterminera de façon précise la mort du bébé.

Au moment d'aller sous presse, la Sûreté du Québec était sur les lieux et il était impossible d'obtenir des renseignements. Ces derniers n'en savaient pas plus pour le moment.

Témoin battu pour obtenir son silence

SAINT-EDWIDGE — Ce n'est pas qu'à Montréal à la CECO que des témoins sont menacés et battus, lors de procès ou d'enquêtes préliminaires.

Au cours de la nuit de mardi à mercredi, un jeune homme âgé de 20 ans, de Saint-Edwidge, a été battu par deux individus de Chibougamau pour l'empêcher de témoigner, hier, à un procès que devait subir un des deux attaquants.

En effet, l'individu croyait subir son procès hier matin sous une accusation de fraude et il savait que l'individu de Saint-Edwidge, qui avait déjà été condamné par la Cour du Bien-être, pour une accusation similaire, devait témoigner contre lui.

Avec un ami, l'accusé de Chibougamau décida d'aller faire comprendre au témoin que c'était meilleur pour sa santé de demeurer bouche cousue.

On le roua de coups et on le menaça même d'un couteau si jamais il parlait.

La Sûreté du Québec fut demandée sur les lieux et l'agent Bernard Boivin, avec d'autres membres du poste de la SQ à Roberval procédaient à l'arrestation des deux individus.

Le duo devra comparaître en Cour criminelle au cours des prochaines heures et la police a demandé au ministère public de s'objecter à ce que les deux prévenus de Chibougamau puissent recouvrer leur liberté en attendant leur procès.

Vague de vols de sacs à main à Jonquière

JONQUIERE — Après les vols d'automobiles, une nouvelle mode a commencé depuis quelques jours à Jonquière, soit les vols de réticules.

En effet, au cours de la soirée d'hier soir, deux dames se sont fait voler leurs sacoches en marchant sur la rue Saint-Dominique, à Jonquière.

De jeunes voyous poussent les femmes, s'emparent des sacoches et prennent la fuite. Ce que les individus ne savent pas, c'est qu'en volant les sacoches de cette façon sur la personne, ils commettent un vol avec violence, punissable de l'emprisonnement à vie.

Dans d'autres secteurs, principalement à Chicoutimi, la mode est le vol des sacoches dans des magasins et plusieurs dames qui ne font pas attention en magasinant voient immédiatement leur réticule disparaître.

Accident

Par ailleurs, hier après-midi, un brigadier scolaire a été happé par une automobile à l'intersection de la rue Deschamps et du boulevard Ste-Geneviève, à Chicoutimi-Nord.

Le brigadier n'a subi que des blessures légères. Egalement au début de la soirée, deux personnes ont subi des blessures légères dans une collision survenue dans la côte de la rue Racine, près de l'évêché.

Chicoutimi

Restructuration de la sûreté municipale?

par Guy Bergeron

CHICOUTIMI — Une rumeur persistante à l'effet qu'une importante restructuration ait lieu à la Sûreté municipale de Chicoutimi, circule présentement.

En effet, il y a quelques jours, l'agent Marcel Harvey a été promu au grade de lieutenant, succédant ainsi à l'ancien policier René Saint-Hilaire.

Toutefois, même si le directeur Gérard Giroux s'est refusé à tout commentaire, plusieurs policiers parlent de nomination et de restructuration qui pourraient avoir lieu dans le corps policier de Chicoutimi.

D'ailleurs, avec de plus en plus de policiers qui se spécialisent à l'Institut de police de Nicolet; avec la mise sur pied d'un service pour découvrir les délits de fuite, dans les accidents; avec les projets de prévention du crime: des nominations doivent être faites.

Plusieurs policiers ne cachent pas qu'ils s'attendent à des promotions.

Toutefois, le directeur Gérard Giroux est parti pour quelques semaines en vacances, étant remplacé par le directeur intérimaire M. Marcel Vaillancourt.

Alcan

Fin prématurée d'une séance de négociation

par Gilles Paradis

CHICOUTIMI — Une séance de négociation entre le Syndicat des employés de l'aluminium, de Shawinigan, (CSN) et l'Alcan s'est terminée en queue de poisson, mardi, les négociateurs syndicaux suggérant au représentant patronal d'aller se chercher un nouveau mandat.

M. Laurier Fortin, conseiller syndical de la CSN, a fait savoir que la Compagnie avait convoqué les négociateurs du syndicat pour discuter du transfert des employés dans les usines de Shawinigan et du fonds de pension. "La compagnie semblait vouloir négocier, mais tel ne fut pas le cas."

"Dès l'ouverture de la séance de négociation, a dit M. Laurier Fortin, le négociateur patronal, M. Pierre Lemire, nous a lancé un ultimatum, disant que nous devions accepter intégralement toutes les propositions de la compagnie avant de discuter de ces deux points."

Selon le représentant de la CSN, les négociateurs se sont retirés de la table des négociations sans que l'on ait abordé les deux questions. Il est peu probable que les deux parties se rencontrent durant la période des Fêtes.

Par ailleurs, le président général de la CSN. M. Norbert Rodrigue, a accepté l'invitation du Club Richelieu de Chicoutimi pour expliquer la position de sa centrale syndicale en rapport avec la demande de nationaliser les pouvoirs hydro-électriques de l'Alcan. La rencontre est prévue pour le 12 janvier.

Jonquière: pas de subvention

JONQUIERE — La ville de Jonquière ne bénéficiera pas de subvention d'équilibre budgétaire, mais son budget pourrait bien se rapprocher de l'équilibre.

Le maire Francis Dufour a fait ces révélations hier soir, par suite du voyage qu'il faisait la veille, à Québec.

Jonquière ne sera cependant pas la seule à ne pouvoir profiter de ce type de subvention, puisque le ministre québécois des Affaires municipales a annoncé hier qu'il avait décidé de faire disparaître ce mode de financement. Le gouvernement étudiera, en échange, un nouveau mode de subventions statutaires.

GAUTHIER, TREMBLAY, LEGAULT, BOIVIN, DALLAIRE, TURCOTTE ET ASSOCIES, C.A.
LUC SIMARD, C.A.
ASSOCIE-RESIDENT.
La Baie:
155, rue Victoria,
Secteur Bagotville.
Tél.: 544-7151.

PAGE, LAPOINTE, ROY, TRUCHON & GIRARD
AVOCATS
Roger Page, B.A., LL.L.
Bernard Lapointe, B.A., LL.L.
Claude Roy, B.A., LL.L.
André Truchon, D.E.C., LL.L.
Carol Girard, D.E.C., LL.L.
123, RACINE EST, SUITE 110, CHICOUTIMI — 543-0725

PRÊTS RÉNOVATION

Votre maison est l'endroit où il fait bon vivre! Et les Associés peuvent vous aider à mieux vivre grâce à leurs.

"PRETS-RENOVATION"

UN GARAGE
En protégeant votre voiture, vous protégez un investissement (et rehaussez la valeur de celui placé dans votre maison). Un prêt peut vous aider à obtenir cette protection.

EMBELLISSEMENT DE VOTRE TERRASSE
Pelouse, allées, entrée de garage, plantes, arbustes, patio, jardin paysager... des éléments extérieurs qui peuvent rendre la vie en plein air plus agréable pour vous et votre famille. Nous sommes toujours prêts à vous aider à reverdir votre jardin.

APPAREILS ELECTRIQUES
Si vous rêvez d'un nouvel appareil... réfrigérateur, cuisinière, lessiveuse, climatiseur ou humidificateur... pour améliorer le confort de votre foyer, nous serons heureux de vous prêter l'argent nécessaire pour en faire une réalité.

REPARATIONS ET RENOVATIONS
Deux actions qui peuvent améliorer l'apparence et la valeur de votre domicile. Planchers à refaire, murs ou plafonds à rafraichir, plomberie ou filage à réparer, quels que soient vos besoins nous vous prêterons l'argent nécessaire pour remettre les choses en ordre.

UNE PISCINE
Une façon sûre de faire la joie de votre famille. Et avec un prêt des Associés, vous éviterez certainement un plongeon en eau trop profonde pour l'obtenir.

LES ASSOCIES
325, est Racine, CHICOUTIMI, tél.: 549-0606
450, Sacré-Coeur, ALMA, tél.: 662-6528
83, boul. Dequen, MISTASSINI, tél.: 276-1293
LES ASSOCIES

le MOIS pour EPARGNER

1976 Pontiac Laurentien — Hard-top, 2 portes, 8 cylindres, automatique, radio, toit vinyle, balance de garantie de compagnie. $4,675
1974 Cougar XR7 — 8 cylindres, automatique, radio, servofreins, servodirection, toit vinyle, transmission au plancher, garantie Wynn's, 12 mois, 12,000 milles. $3,990
1974 Ford pick-up — F.100, 8 cylindres, standard, radio. $3,050
1974 Meteor Rideau 500 — 4 portes, 8 cylindres, automatique, servofreins, servodirection, radio, garantie 12 mois, 12,000 milles par Ford. $3,595
1975 Gran Torino Brougham — 4 portes, 8 cylindres, radio, automatique, servofreins, servodirection, toit vinyle, garantie 12 mois, 12,000 milles par Ford. $3,850
1973 GMC pick-up — 8 cylindres, standard, radio. $2,175
1974 Capri — 6 cylindres, automatique. $2,475
74 Mustang — 4 cylindres, standard, toit vinyle, pneus Michelin, garantie Ford, 12 mois, 12,000 milles. $2,995
1975 Ford LTD — 2 portes, 8 cylindres, automatique, radio, servofreins, servodirection, toit vinyle, garantie 12 mois, 12,000 milles par Ford. $4,075
1973 Marquis Brougham — 4 portes, équipée au complet, garantie Wynn's, 12 mois, 12,000 milles. $3,550
1975 Pontiac Grand Safari — Tout équipée, spécial fin d'année, garantie 12 mois, 12,000 milles, Wynn's. $4,175
1973 Buick Le Sabre — 8 cylindres, automatique, servofreins, servodirection, radio, toit vinyle, garantie Wynn's, 12 mois, 12,000 milles. $3,150

GRAND SPECIAL DE LA SEMAINE
1972 Météor Rideau — 8 cylindres, automatique, servofreins, servodirection, radio, très propre, chaussée Michelin.

FORD MERCURY
Pour un service différent
BOULEVARD AUTO LTÉE
ALMA

A Chicoutimi

Le salaire des conseillers a été coupé

par Laval Gagnon

CHICOUTIMI — Depuis septembre, les élus municipaux de Chicoutimi ne reçoivent aucun émolument, parce que l'augmentation de rémunération qui leur a été accordée depuis la fusion des quatre anciennes administrations municipales de l'agglomération de Chicoutimi a été sensiblement diminuée par la Régie québécoise des mesures anti-inflationnistes.

Ainsi, depuis janvier, les conseillers chicoutimiens recevaient $413 par mois, ce qui représentait annuellement $4,968. Or, la Régie a ramené leurs émoluments annuels à $3,785 dans une décision rendue à la fin de l'été dernier. Comme les 27 conseillers (hormis le maire) avaient déjà retiré cette somme en septembre, aucun autre versement ne leur a été consenti depuis ce temps.

Quant au maire de Chicoutimi, sa baisse de "salaire" est de l'ordre de $3,900, car en janvier son traitement était fixé à $15,659, alors que la décision de la Régie le ramène à $11,772.

Pourcentage

On se rappellera que lors de son passage à Chicoutimi en juin dernier, le président de la Régie anti-inflationniste, M. Robert De Coster, avait prié les élus municipaux de "donner l'exemple" et donc, de respecter les directives de son organisme.

M. De Coster avait expliqué que dans leur cas, la loi anti-inflationniste primait sur celle des cités et villes qui fixe le traitement des élus selon le nombre d'habitants de leur municipalité.

En vertu de la Loi des cités et villes, la plupart des 28 conseillers voyaient leurs émoluments faire un bond spectaculaire à cause du regroupement.

L'ancienne ville de Chicoutimi comptait environ 34,600 âmes, les six conseillers et le maire bénéficiant alors d'un traitement respectif de $3,505, et $10,900 environ.

A Chicoutimi-Nord, municipalité de 15,000 habitants environ, les élus recevaient $1,950 et $6,000 (le maire).

A Rivière-du-Moulin, la rétribution se chiffrait à $559, tandis que dans le Canton de Chicoutimi, elle s'élevait à $429.

Dès le premier janvier 1976, tous les conseillers bénéficiaient d'une substantielle augmentation avec un traitement ajusté pour une ville de 57,275 âmes. Sauf pour l'ancien maire de Chicoutimi-Nord, qui lui, voyaient ses émoluments passer de $6,000 à $4,968.

La Loi des cités et villes établit en effet la rémunération des conseillers comme suit: 13 cents pour les 15,000 premiers habitants, 8 cents pour les 35,000 autres et 3 cents pour les 50,000 qui suivent.

Quant au maire, la loi lui accorde 40 cents pour les 15,000 premiers habitants, 25 cents pour les 35,000 qui suivent et 12.5 cents pour les 50,000 autres.

Décision

Dans sa décision, la Régie anti-inflationniste indique que dans le cas d'un regroupement, le salaire payé aux conseillers doit correspondre à celui que recevaient les conseillers de la plus populeuse des anciennes villes, plus 8 pour cent. Le même raisonnement sert à fixer le salaire du maire.

Donc, parce que le regroupement des municipalités de l'agglomération de Chicoutimi s'est produit un an après celle des municipalités de l'agglomération jonquiéroise, et que pendant ce temps, la loi anti-inflationniste a été promulguée, les conseillers de Chicoutimi recoivent environ $1,500 de moins par année que leurs homologues de Jonquière qui eux, administrent une ville numériquement plus importante d'environ 5,000 âmes.

Or, faisant valoir les liens historiques que provoque la loi 98, la Régie québécoise vient tout juste d'accepter que les policiers chicoutimiens reçoivent le même traitement que ceux de Jonquière.



PERPLEXE: Son salaire a été "baissé" de $3,900.

Pour son Foyer des loisirs

Jonquière propose d'emprunter $2.5 millions

par Claude Fortin

JONQUIERE — Le conseil municipal de Jonquière a amorcé, hier soir, la concrétisation de la première phase du plan directeur municipal de loisirs en adoptant des règlements d'emprunt totalisant une somme de $2.76 millions.

Le principal projet mis d'avant concerne la rénovation du Foyer des Loisirs du secteur Arvida, qui doit coûter $2.5 millions. Le conseil a aussi adopté un règlement d'emprunt de $260,000 en vue de l'aménagement des parcs Saint-Dominique et Versailles.

Le projet du Foyer des Loisirs concerne essentiellement la rénovation du grand arena de même que l'amélioration de la piscine, du mini-arena, de la salle de quille et des services en général.

Le conseil a déjà entrepris des démarches auprès du Haut-Commissariat aux Sports en vue d'obtenir une subvention pour ce projet. Selon le maire Dufour, il existerait d'excellentes chances de voir Québec répondre positivement à la requête de Jonquière.

Le règlement adopté hier à ce sujet prévoit que le montant de la subvention dont on pourra bénéficier sera déduit du montant total du règlement d'emprunt.

On estime que la concrétisation de ce projet constitue une priorité pour la ville de Jonquière, qui accuse, dit-on, des déficiences marquées dans le domaine des loisirs.

Les édiles municipaux ont souligné que la construction d'un nouveau centre aurait coûté au-delà de $5.5 millions, au lieu de $2.5 millions. Il s'agit donc, croit-on, d'une économie substantielle.

Le président de la commission des loisirs, le conseiller Yvon Dubé, a aussi souligné que cette nouvelle initiative permettrait à la ville d'économiser quelque $115,000 annuellement aux chapitres de l'électricité-chauffage, de la location de locaux et du personnel.

Les parcs

Jonquière complètera également, en 1977, l'aménagement des parcs Saint-Dominique et Versailles. Ceux-ci coûteront ensemble quelque $260,000 à la ville. Cette somme inclue les frais de financement.

Dans le parc Saint-Dominique, on investira une somme de $95,000. Celle-ci servira principalement à l'installation d'un terrain de baseball et d'une patinoire éclairés, de même qu'à la construction d'un pavillon d'accommodations.

Les travaux prévus dans le parc Versailles coûteront $46,000. On aménagera, là aussi, un pavillon d'accommodation, de même qu'un terrain de baseball non éclairé et une patinoire éclairée.

Les contribuables pourront manifester, s'ils le veulent, leur opposition à ce projet, au cours des journées des 6 et 7 janvier. La loi oblige l'opposition de 500 propriétaires inscrits au rôle d'évaluation pour le recours au référendum.

Avis de motion

Les conseillers ont aussi donné avis de motions pour quelques règlements qui seront présentés lors de séances ultérieures. Les principaux concernent l'aménagement d'un parc de secteur, à Kénogami, et la réalisation de travaux publics pour une somme de $515,000.

Le règlement présenté relativement au projet du secteur Kénogami concernera vraisemblablement la rénovation du Centre commémoratif Price.

C'est sur le protocole d'entente qui doit être signé avec la CSR Lapointe que se prononceront les édiles municipaux. En vertu de ce plan, la CSR Lapointe verserait $174,000 et la ville, $50,000.

Le projet de travaux publics, par ailleurs, touche essentiellement la réparation de l'hôtel de ville, l'agrandissement des bureaux du garage municipal, la construction d'une aire de stationnement sur l'Aire Nelson et des améliorations aux piscines de la ville. Ces derniers travaux visent à apporter les corrections nécessaires en vue de répondre aux normes d'hygiène et de sécurité imposées par la loi.

Mistassini

Elections à la mairie le 6 mars

MISTASSINI — Il y aura élections pour le choix d'un maire et d'un conseiller le 6 mars prochain, à Mistassini, par vote universel.

Telle est la décision qui a été prise à l'unanimité, hier soir, par le conseil municipal pour remplacer le Dr Paul-Emile Bérard, et le conseiller Camille Devin qui ont démissionné dernièrement.

Dans la procédure soumise par le greffier, M. Gilles Tremblay, il y aura recensement de la ville en janvier et le dépôt de la liste se fera le 1er février, alors que la révision s'effectuera entre le 8 et le 16 février. La mise en nomination est prévue pour le 27 février et s'il y a vote, il aura lieu le 6 mars.

Le coût de cette élection sera d'environ $6,000. En réponse à un citoyen qui trouvait le coût élevé, M. Turcotte a répondu que c'était le tribut de la démocratie.

Fructueuse rencontre entre Alcan et Laurier

LA BAIE — Les dirigeants de l'Alcan ont rencontré hier, le maire Laurier Simard en vue de l'implantation de la future aluminerie de La Baie.

Le maire Simard a été peu loquace sur les résultats de la rencontre, se contentant de dire qu'il était très satisfait des discussions et surtout très optimiste.

C'est le futur directeur de l'usine, M. Claude Chamberland, qui pilotait la délégation de l'Alcan.

Il aura été surtout question de l'implantation des infrastructures, de concert avec l'urbaniste de la municipalité et des travaux préliminaires de l'implantation de l'usine.

A ce que nous avons appris, le cheminement critique des travaux de l'implantation de l'usine avance en fonction de la situation économique qui prévaudra en 1977 et en 1978.



Durant la tempête

Les transporteurs de neige s'étaient mis en grève

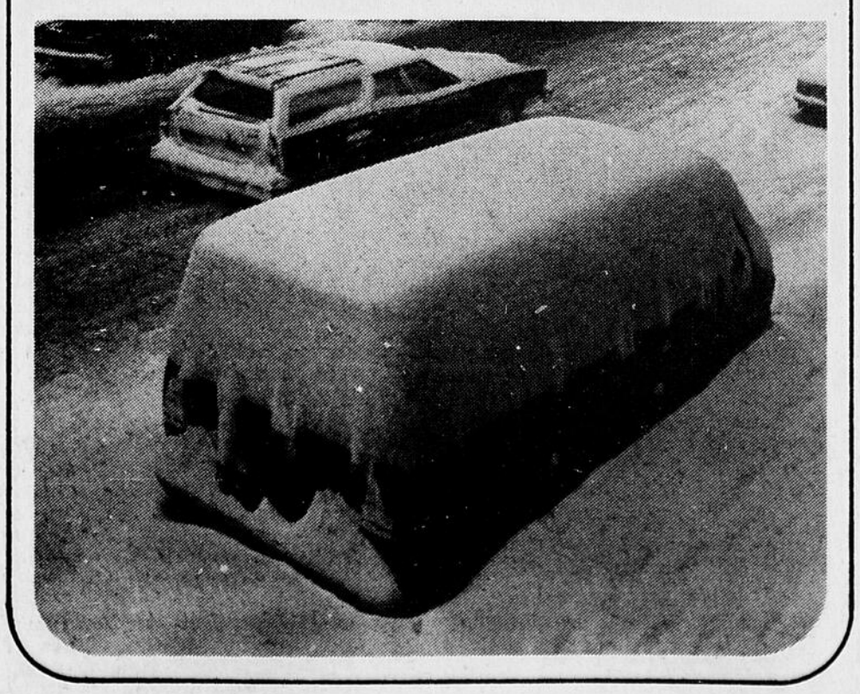
par Gilles Paradis

CHICOUTIMI — Il s'en est fallu de peu pour que les citoyens de Chicoutimi passent la période des Fêtes avec de la neige jusqu'au cou.

Les transporteurs de neige ont refusé, mardi, de procéder au déblaiement des rues encombrées par une dizaine de pouces de neige, tant et aussi longtemps que la tarification de 1977 ne sera pas établie.

Le gérant municipal, M. Benoît Simard a déclaré, hier, que des négociations en après-midi et en soirée ont permis d'en arriver à une entente.

Les transporteurs de neige se sont remis à l'ouvrage dès l'entente conclue et les autorités municipales de Chicoutimi estiment pouvoir reprendre le contrôle, à moins qu'une autre tempête ne vienne compliquer la situation.



Etatisation de l'électricité

Un maire s'insurge contre une déclaration de la CSN

ASCENSION — Le maire de l'Ascension et vice-président du Conseil de comté de Lac-Saint-Jean-Est, M. Adrien Tremblay, vient de donner son appui aux propos tenus plus tôt cette semaine par certains promoteurs économiques du secteur d'Alma, dont le directeur du Conseil économique, M. Bertrand Leblanc.

M. Tremblay trouve déplorable que la CSN ne trouve rien de mieux que de proposer la nationalisation des centrales hydro-électriques de l'Alcan, alors que "si Alcan n'avait pas harnaché nos rivières, notre région ne serait pas développée comme elle l'est présentement, et que l'avantage que retire Alcan de son réseau de production d'électricité procure tout de même à la région une dizaine de milliers d'emplois".

Et comme une des centrales de l'Alcan se trouve sur le territoire de l'Ascension, soit Chute du Diable, le maire craint qu'une éventuelle nationalisation ne prive sa municipalité d'un revenu annuel évalué à $35,000.

Selon M. Tremblay, "on aurait dû demander plutôt à la compagnie Alcan elle-même d'améliorer la qualité de l'environnement, les conditions de travail de ses employés, et de produire dans la région même un plus grand nombre de produits secondaires dérivés de l'aluminium".

"Je ne suis pas anti-syndical, mais je trouve que les dirigeants de la CSN ont exprimé une idée qui ne convient pas du tout à la situation, et je porterai d'ailleurs le sujet à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil de comté, ajoute le maire de l'Ascension."



Portez un casque de sécurité approuvé par le gouvernement lorsque vous faites de la motoneige.

NOMINATION



Jacques Verreault

M. Charles-Emile Laberge, président des magasins Quatre-Saisons de Roberval, St-Félicien, Chibougamau et Dolbeau, est heureux d'annoncer la nomination de M. Jacques Verreault au poste de gérant de la succursale de Chibougamau.

M. Verreault, bien connu dans le secteur, invite tous ses clients et amis à venir le rencontrer à notre magasin de la 3ième Rue à Chibougamau.

La Croix-Rouge agit en votre nom

Me CAROL VACHON
NOTAIRE
Conseiller juridique
443 est, rue Racine Chicoutimi, P.Q.
Tél.: 549-9718

GAGNON et MONETTE
avocats
marc gagnon avocat
robert monette avocat
PLACE DU ROYAUME
CHICOUTIMI
TEL.: 545-1888

COMMENTAIRE QUOTIDIEN

La petite ou moyenne entreprise peut-elle vivre chez nous?

La contestation et la revendication sont-elles suffisamment érigées en système au Saguenay-Lac-Saint-Jean pour étouffer toute attitude positive, et couvrir la réalité?

On le croirait devant l'indifférence manifestée par les milieux économiques et les corps publics devant les grands dossiers manipulés sur la place publique.

Le seul corps intermédiaire actif demeure, quoi qu'on en pense, le CRD (Conseil régional de développement), mais étant nourri par l'Etat, il avance avec une extrême prudence dans le champ miné des divergences de conception sur la situation économique précaire et les solutions à appliquer pour y remédier.

Les mouvements issus des milieux économiques, comme les Chambres de commerce par exemple, sont moribonds ou totalement absents des débats publics.

Prenez simplement la recommandation faite par la CSN de nationaliser le réseau hydroélectrique de l'Alcan. Se demande-t-on vraiment quel avantage véritable son application pourrait offrir à notre région? Une réduction des taux d'électricité? Si la majorité de la population régionale — et j'en étais — a applaudi à l'initiative de René Lévesque et du gouvernement Lesage, en 1962, la nationalisation a néanmoins enlevé aux consommateurs de la région, le privilège dont ils jouissaient de payer moins cher qu'ailleurs. Certes, le nivellement du tarif à travers la province ne fut qu'une mesure de justice que personne ne conteste, mais aujourd'hui, on doute fort que la nationalisation du réseau de l'Alcan pourrait soulager le contribuable québécois tout en garantissant les quelque 10,000 emplois permanents chez nous.

Mais laissons l'Alcan et le projet de nationalisation avancé par la CSN, pour analyser les chances de développement de la petite et moyenne entreprise. Durant la dernière campagne électorale, les candidats, élus comme perdants ont manifesté un très grand attachement pour la petite et moyenne entreprise.

Mais est-ce vraiment un objectif réalisable quand on sait la difficulté que la PME éprouve à concurrencer la grosse industrie? Dans son dernier numéro, "La Gazette de Multi-Media" — le mécanisme qui a succédé à TEVEC (télévision éducative) — on présente un dossier assez sombre.

L'auteur Jocelyne Gosselin, écrit: "On voudrait que les petites et moyennes entreprises constituent 60% de l'économie du Québec. Elles en représentent actuellement 45%. Il y a trop de multinationales."

Tout le monde est d'accord sur ces prémices. Mais on voit mal comment "il va falloir inciter l'Alcan à stabiliser ses salaires"... C'est de la fantaisie pure. Justement, après six mois de grève, les syndiqués de la FSSA sont rentrés mécontents, et aujourd'hui, les gars de Roberval-Saguenay affiliés à la CSN remuent terre et monde pour obtenir davantage.

Et "La Gazette de Multi-Media" enchaîne du même souffle: "... J'ai en main plusieurs dossiers de petits manufacturiers qui voulaient s'établir dans la région car on ne manque pas de main-d'oeuvre; ils ont malheureusement reculé lorsqu'ils ont vu les salaires qu'ils devaient payer. Prenez l'exemple de "Chaussures Girard" à Chicoutimi qui employait 65 personnes; cette entreprise régionale a décidé de fermer ses portes et d'aller s'établir à Montréal. Pourquoi? Parce que ça leur coûtait trop cher pour fabriquer ici, les salaires étaient trop élevés. Fabriquer des bottes à Chicoutimi leur coûtait $6.05 l'heure alors que les plus gros acheteurs de "Chaussures Girard", "British Rubber" dépensent $3.85 de l'heure pour la fabrication d'une paire de bottes..."

Et pourtant l'Alcan subit un bombardement en règle parce qu'elle n'offre que de $6 à $8 l'heure à ses syndiqués...

Comment la petite et moyenne entreprise — non reliée à la grande industrie — peut-elle vivre dans ces conditions?

Bertrand TREMBLAY



PAROLE AUX LECTEURS

Sa puissance, l'Alcan la doit à la région

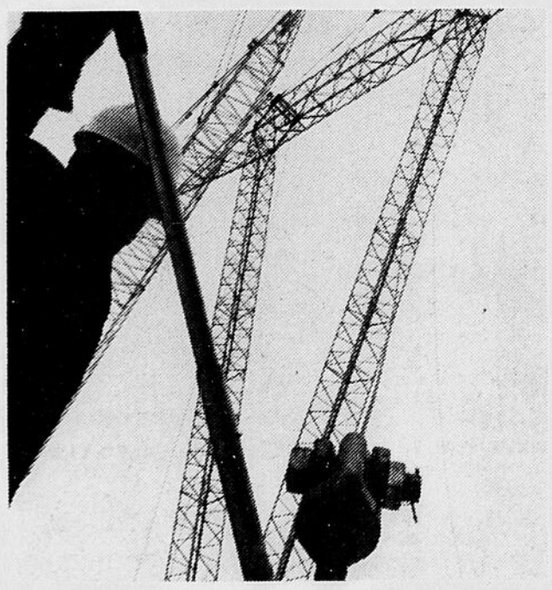
Dans 90 pour cent de ses articles je partage ses idées, et c'est à sa largesse d'esprit qu'il est possible de connaître les points de vue des lecteurs. Aussi, est-ce avec tristesse que je m'oppose aux idées de M. Bertrand Tremblay, rédacteur en chef du Quotidien, exprimées dans son article: "La C.S.N. lance son Armada contre l'Alcan."

M. Tremblay écrit: "En réalité, les économies de quelque $68,000,000. Tout le complexe touristique, Cancun, Yucatan, Mexique, n'a coûté que $68 millions. Ce montant annuel, c'est le budget scolaire et municipal pour toutes nos villes du Saguenay-Lac-St-Jean. Il s'agit bien du montant annuel. Voici des chiffres à toute épreuve calculés au I.B.M., chez Gagnon Frères de Chicoutimi. Les intérêts n'ont été chargés qu'à 7 pour cent. J'envoie les chiffres à M. Tremblay. Voici, par tranches de 7 ans, ce que donnent des économies annuelles de $68,000,000.

En 7 ans: $588,473,000;
en 14 ans: $1,533,000,000;
en 21 ans: $3,050,881,000;
en 28 ans: $5,487,442,000;
en 35 ans: $9,400,107,000;
en 42 ans: $15,682,992,000;
en 49 ans: $25,771,931,000.

A 10 pour cent, intérêt actuel, cela donne autour de $35,000,000,000. Quand vous écrivez, M. Tremblay, de laisser à l'Alcan ces $26 milliards plutôt que de les "essaimer aux quatre coins des convoitises québécoises", je trouve que vous ne prenez pas les intérêts de la région ni ceux du Québec, et qu'il n'y a pas convoitise à retirer les fruits de la force de nos eaux.

Pour éclairer la situation, faisons le bilan après 49 ans de vie Alcan-Saguenay.



Faisons d'abord celui de l'Alcan. Les actionnaires des débuts de l'Alcan n'avaient que quelques millions et encore, car, sans dépenser un cent, ça se vote des actions. Audacieux, habiles à manoeuvrer chiffres et gouvernants, ils se sont fait concéder les forces de nos eaux, octroyer des dizaines de millions, en particulier lors des guerres, accorder des garanties des gouvernements auprès des banques.

Ainsi, ils avaient tout l'argent dont ils avaient besoin.

Ajoutons à cela: une matière première justement au prix de pelures de bananes, une énergie à un dixième de cent du kilowatt pour des millions de chevaux-vapeur, de plantureux revenus de la vente d'énergie aux particuliers et aux industries, l'exemption des charges scolaires et municipales pour 80 pour cent de ses employés demeurant hors d'Arvida, l'exemption des lois de la concurrence en fixant à sa guise le prix de la livre d'aluminium (50 cents pour une poche de patates, $1.15 pour une livre de clous d'aluminium), le contrôle du marché de l'aluminium dans le monde entier, une main-d'oeuvre à bas salaires si l'on tient compte des conditions de travail, sur les quarts, dans un enfer de feu et de gaz où la santé est sacrifiée; voilà le départ vers les milliards de dollars réalisés par l'Alcan. En effet c'est d'ici, du Saguenay, de la force de nos eaux, de nos bras, que l'Alcan a puisé les centaines de millions qui lui ont permis d'essaimer de créer d'autres industries d'Alcan, des filiales, de par le monde, et lui ont permis des salaires et pensions de centaines de milliers de dollars par an à ses dirigeants, des milliards de profits partagés entre les actionnaires, ou conservés en valeurs.

Maintenant, le bilan des Saguenayens: tous nos pouvoirs hydrauliques, propriétés des étrangers; toutes nos villes endettées de dizaines de millions de dollars; une partie de nos terres polluées par les gaz, des centaines de travailleurs morts jeunes, santé brûlée par les gaz, d'autres à la santé chancelante; 9,000 travailleurs endettés avant, et encore plus après leur grève de 5 mois, durant laquelle plusieurs ont littéralement crevé de faim.

Devant ce bilan réaliste, M. Tremblay, rechercherez-vous vainement encore les avantages que nous aurions retiré de la nationalisation dès le début des installations hydrauliques du Saguenay-Lac-St-Jean?

Je félicite les penseurs de la C.S.N. (Ici je suis d'accord avec M. Bertrand Tremblay de les qualifier de "grands penseurs") et ses brillants dirigeants MM. Rodrigue, Pépin et ici M. Laurier Fortin, de leur fière et courageuse campagne de nationalisation des attelages hydrauliques d'Alcan. A cette oeuvre éminemment intelligente, prévoyante, patriotique, salvatrice, ils méritent la collaboration de tous les Québécois, car l'intérêt régional sain, c'est l'intérêt national, et vice versa. Ils méritent aussi les plus grands hommages, les mots les plus chaleureux de reconnaissance de tout le Québec, en particulier de notre patrie Saguenayenne.

Jean Gagnon,
65, rue Piché,
Valin, Chicoutimi.
Le 21 décembre 1976.

OPINION DES AUTRES

La "go-gauche" se fait démasquer

Quand un syndicaliste chevronné comme Jean Gérin-Lajoie, directeur du Syndicat des métallos et principal vice-président de la FTQ, dénonce avec vigueur, comme il vient de le faire, les théoriciens marxistes qui ont réussi à s'infiltrer dans des centrales ouvrières comme la CSN et la CEQ, il vaut sûrement qu'on s'y arrête. Surtout qu'il a obtenu sans tarder la caution de M. René Lévesque lui-même. Selon M. Gérin-Lajoie, ces théoriciens, ces anarcho-syndicalistes font peut-être plus de tort au syndicalisme chez nous que tous ses ennemis de l'extérieur.

Il fallait plus que du courage à ce vice-président de la FTQ pour démasquer ces doctrinaires de la "go-gauche" qui sont parvenus, depuis quelques années, à donner le ton aux documents officiels ou officieux de nos grands organismes syndicaux. Ces documents ne parlent plus que de luttes de classes, de syndicalisme de classes, de renversement du régime capitaliste. On préconise des grèves générales qui paralyseront l'appareil d'Etat et conduiront logiquement à son remplacement par un gouvernement des travailleurs. Le syndicalisme simplement réformiste est devenu synonyme de collusion avec l'ennemi capitaliste et ses valets que constituent les gouvernements. On le décrit d'ailleurs comme un vulgaire syndicalisme d'affaires.

Dans l'optique de ces anarcho-syndicalistes, les négociations collectives doivent constituer autant d'occasions de politiser les travailleurs, de les mobiliser pour le grand combat qui amènera le régime à capituler. Les lois n'ont pas à être respectées parce qu'elles émanent d'un corps législatif exclusivement au service de la "bourgeoisie". Ainsi, par exemple, on ridiculisera le recours à la procédure de grief pour lui préférer des affrontements directs et spectaculaires, même durant la durée d'une convention signée en bonne et due forme.

Notre syndicalisme au Québec a joué un rôle extrêmement important dans l'évolution sociale que nous avons connue depuis une cinquantaine d'années. On lui doit beaucoup de mesures qui ont contribué à améliorer le sort des syndiqués ou des défavorisés de la vie. Mais, toujours selon certains théoriciens de la CSN et de la CEQ, cela ne suffirait plus. Même si la preuve a été faite que le système de l'entreprise privée reste toujours perfectible, on le présente à peu près invariablement comme s'il n'avait changé en rien et on n'a qu'un objectif en tête: le renverser pour lui substituer un régime socialiste égalitaire qu'on se garde bien de définir.

Ce langage marxiste, que la grande majorité des travailleurs ne comprennent pas parce qu'il ne colle pas à la réalité dans laquelle ils s'insèrent — salaires élevés, sécurité d'emploi, protection en matière de santé, chalets à la campagne, etc. — crée de plus en plus un fossé entre la base et la direction. Beaucoup de ces syndiqués ont l'impression qu'on se sert d'eux, qu'on les charrie pour faire triompher des thèses qui leur sont complètement étrangères. Pas plus que la population en général, ils ne se reconnaissent dans ces leaders qui les manipulent.

Certains sondages récents ont démontré que les leaders syndicaux n'ont jamais été aussi impopulaires chez nous. Il serait sûrement dans leur intérêt de méditer la mise au point de leur collègue Gérin-Lajoie.

La "go-gauche" est incapable de mettre sur pied ses propres organismes. Elle préfère noyauter ceux qui existent déjà et qui ont une large audience. Elle est forte de la passivité ou de la naïveté des autres. Heureusement, il est réconfortant de constater que notre gauche réformiste est en train de la montrer du doigt et qu'elle peut compter pour ce faire sur l'appui d'un premier ministre sympathique aux travailleurs.

Vincent PRINCE
"La Presse"

Le "Lion du nord" nous quitte!

On prévoyait ce départ, mais la surprise n'en fut pas moins grande! Nous vous parlons de cette démission du maire de la ville de Mistassini, le Dr Paul-Emile Bérard. Après cinq ans de mairie et s'être fait réélire l'an dernier, le maire Bérard quitte déjà après seulement un an dans ce second mandat. Il aura voulu être des premières heures de la fusion municipale des deux municipalités de Mistassini, regroupement qu'il avait lui-même en grande partie réalisé.

Ce départ de la scène publique de ce "Lion du nord" se fera grandement sentir d'autant plus que la relève sera difficile, on le sent! Comme journaliste, nous avons souvent côtoyé cet homme, un homme politique à la fois fougeux, direct, batailleur et combien tenace. Un homme qui a toujours été aussi indépendant dans ses actions, qui ne s'est jamais senti lié à personne. Le Dr Paul-Emile Bérard a été, à sa façon, un autre Louis-Ovide Bouchard, un autre Fernand Plourde.

Un homme aussi très imprévisible... Rappelez-vous sa déclaration directe faite à l'endroit du député Robert Lamontagne. Il alla même jusqu'à déclarer qu'on pouvait se passer des services du député et faire les démarches directement à Québec. Quelques jours après, il rendait un hommage senti et pour le moins troublant dans les circonstances à ce même député Lamontagne. Que dire aussi de son attitude durant la dernière campagne électorale, de sa déclaration irrespectueuse à l'endroit de Lise Payette qui était loin d'être de l'humour!

Nous pourrions en ajouter d'autres, non pas que nous voulions construire un mauvais visage de cet homme, mais pour démontrer particulièrement son indépendance qui était devenue quelque peu "gênante" pour son entourage. Mais à côté de cela, il y avait ce batailleur, cet infatigable.

Rappelez-vous ces luttes qu'il a menées sans merci pour l'implantation de l'école polyvalente de Mistassini, la fusion municipale, le terrain de camping, l'arena, le relargissement de la section de route de Dolbeau-Mistassini, l'agent de promotion du Festival du Bleuet... et quoi encore!

C'est dans le grand mystère qu'il quitte la scène municipale. Avait-il fait parvenir une lettre de démission avant le 15 novembre? Son départ est-il lié avec son engagement politique durant la dernière campagne électorale provinciale? A-t-il vraiment démenti, après les élections provinciales, cette rumeur de démission depuis la Floride? Le nord du Lac-St-Jean perd un grand travailleur. Se serait-il fait lui-même hara-kiri? Pourquoi ne le dirait-il pas? S'il faisait davantage la lumière sur son départ, il nous semble que ce même départ serait alors moins lourd. Paul-Emile Bérard, merci pour tout ce que vous avez fait...

Nous vous avons aimé comme vous étiez... le reste, ce sera pour l'histoire et les journalistes!

Jean-Claude St-Pierre,
Directeur de l'information,
CHRL au coeur,
Roberval.

Le ministre Bédard n'a rien réglé

La levée des poursuites judiciaires contre le Dr Henry Morgentaler, décidée par le nouveau ministre de la Justice du Québec, M. Marc-André Bédard, est une décision juste et humaine. Mais le problème aussi bien légal que moral de l'avortement n'est pas résolu pour autant.

De nombreux organismes, dont le Barreau du Québec, avaient demandé que cessent ces poursuites, après que l'accusé eut été acquitté par trois jurys successifs. A notre connaissance, seul le Front commun pour le respect de la vie demandait la révision de ces procès et la poursuite des accusations. Le ministre Bédard a appuyé sa décision sur deux raisons. D'abord, il est clair que la loi sur l'avortement est devenue maintenant inapplicable dans de semblables cas. De plus, les fins de la justice exigent que le procureur général ne s'acharne pas contre une personne lorsqu'elle a été acquittée plusieurs fois, surtout par un jury. Ces deux raisons alléguées par le ministre sont claires et convaincantes.

Des convictions morales et religieuses doivent être capables de supporter un débat public. Mais ce qu'on est en droit d'attendre des participants d'un tel débat c'est l'honnêteté et le respect mutuel, la promotion de valeurs positives et l'attention aux aspects tant positifs que négatifs d'une évolution rapide des moeurs d'une civilisation. Un organisme comme le Front commun pour le respect de la vie doit continuer son travail en cherchant moins à confondre ses opposants qu'à promouvoir l'éducation des gens au respect de tout ce qui est du ressort de la vie humaine.

Le ministre Bédard estime nécessaire de modifier le Code criminel en matière d'avortement. Le problème est ainsi remis entre les mains du ministre fédéral Ron Basford. On doute que M. Basford puisse agir rapidement sur un sujet aussi chaud. Un retour à une loi plus restrictive est impensable car son application serait impossible. Une loi ouverte à l'avortement sur demande ou le retrait du législateur en ce domaine est impensable également car la population n'accepterait pas qu'on réduise la pratique de l'avortement à la dimension d'une extraction dentaire.

Dans l'état actuel des choses, il faut, à l'aide de l'expérience acquise et par des consultations opportunes, chercher à rendre la loi actuelle plus claire, plus tolérante, plus applicable et mieux appliquée.

Personnellement, nous croyons que l'avortement est une atteinte à la vie humaine et contribue à détériorer le sens de la vie.

Il est paradoxal qu'une civilisation inquiète comme la nôtre de la vie du corail et des éponges veuille le libéraliser comme une chose courante. Cependant, c'est par des mesures positives envers la famille, la femme et l'enfant qu'il faut le combattre. En même temps, compte tenu d'une opinion publique divisée et de la plaie des avortements clandestins, il doit faire l'objet d'une législation tolérante.

L'histoire de l'avortement empruntera peut-être les mêmes chemins que la prostitution. Il a fallu, en certains pays, passer par la prostitution légalisée avant de s'apercevoir qu'elle constituait un véritable esclavage.

Claude Bruneau,
"Le Nouvelliste",
Trois-Rivières.

PAROLE AUX LECTEURS

La CSN donne sa version

M. Bertrand Tremblay,
Rédacteur en chef.

Dans votre éditorial du mardi 14 décembre, "LA CSN LANCE SON ARMADA CONTRE L'ALCAN"; vous dites que la compagnie sert bien les intérêts de la population du Saguenay et que par conséquent, les droits des travailleurs de l'Alcan affiliés à la CSN doivent être sacrifiés à la reprise tranquille de la production de l'aluminium au Saguenay.

C'est un point de vue que vous défendez avec beaucoup de zèle, mais je voudrais, sur chaque point que vous soulevez, faire connaître certains faits que vous semblez ignorer ou encore vous donner l'envers de la médaille. En d'autres mots, je voudrais corriger et compléter le tableau que vous brossez de la situation.

En premier lieu, vous dites que la CSN a jeté des pelures de bananes sous les pieds de la FSSA pendant la "grève" qu'elle a menée pendant 6 mois.

Toutes les positions de la CSN durant le conflit ont plutôt tenté d'épauler les demandes salariales de la FSSA pour la parité avec Baie-Comeau. L'action de la CSN et la campagne par le Conseil central de la région, il me semble, ont plutôt tenté de démontrer avec chiffres à l'appui que l'Alcan avait triché les travailleurs de la région en déclenchant un lock-out le 2 juin.

Lorsque nous disons qu'il y a eu lock-out, notre affirmation repose sur le texte du communiqué de la compagnie signé le 2 juin. Le mot lock-out n'est pas une invention de notre part. C'est le mot même utilisé par l'Alcan.

Nous avons toujours par la suite, pris la position à savoir que la FSSA avait été provoquée par l'Alcan. Dans ce sens son appel au débrayage général est compréhensible. De toute manière, les installations de la compagnie auraient été fermées. La décision était déjà prise. Cette décison de l'Alcan n'a pas été prise dans l'intérêt des travailleurs du Saguenay, selon moi, mais dans l'intérêt de l'Alcan, de ses actionnaires et du cartel nord-américain de l'aluminium.

De plus, le Conseil central de la CSN dans notre région a fait des efforts soutenus au cours de la grève pour expliquer le sens et les conséquences de la manoeuvre de l'Alcan. Des milliers d'exemplaires de journaux ont été distribués dans les foyers.

L'ancien président de la CSN, Marcel Pépin, et le nouveau président de la CSN, Norbert Rodrigue, ont offert leur collaboration à la FSSA; nous aurions pu apporter une aide technique considérable.

Libre à vous de répéter que nous sommes de mauvaise foi, mais il me semble clair que les seuls intérêts qui ont été attaqués par cette campagne d'information de la CSN sont ceux de l'Alcan et du cartel de l'aluminium. Voilà pour les pelures de bananes.

Reprenons le fil de votre éditorial; vous affirmez que nous avons obligé les syndiqués de Roberval-Saguenay de débrayer en agissant avec une imposture certaine!

Voyons les faits. En premier lieu, il y a eu une assemblée le lundi, 29 novembre, au cours de laquelle le vote de grève a été proposé par les chefs même des dissidents. C'est en effet Marcel Boucher, secondé par Brochu, qui a proposé le vote de grève. Ils croyaient peut-être ainsi obtenir un vote contre la grève. Mais à leur grande surprise, le vote fut favorable à la grève.

Ce n'est qu'après avoir réalisé que leur manoeuvre avait échoué que ces dissidents se sont mis en tête de faire un grand tapage.

Où est l'imposture des dirigeants du syndicat? Le fait que la manoeuvre des dissidents leur ait éclaté en pleine face ne nous rend pas coupables de leurs faux calculs.

Pourquoi alors nous imputer à nous, un vote de grève qui a été proposé par les dissidents eux-mêmes? J'avoue ne pas comprendre votre raisonnement.

Une fois pris dans leur propre piège, les dissidents et l'Alcan ont monté une campagne de presse pour forcer la tenue d'une nouvelle assemblée. Nous avons accédé à cette demande. Je ne reviendrai pas sur cette deuxième assemblée du 3 décembre car vous devez en connaître tous les détails, les journalistes de la région y ayant été continuellement présents. Il me suffit de dire que le vote final rejetait les offres de l'Alcan. Il est vrai que les gars, majoritairement, voulaient retourner au travail. Nous étions d'accord; des journalistes vous le confirmeront.

Ce que les gars n'acceptaient pas étaient les offres de l'Alcan. Voilà ce que fut le résultat de la deuxième assemblée, assemblée qui avait été demandée par les dissidents eux-mêmes. Or, qu'est-ce qui s'est passé par la suite?

Dans les heures qui ont suivi l'assemblée du 3 décembre, l'Alcan a communiqué avec moi pour me dire que les employés ne seraient pas rappelés au travail tant et aussi longtemps que les offres ne seraient pas acceptées. C'était le lock-out.

Personne ne s'attendait à une réaction aussi dure de l'Alcan. Vu que nous n'avions pas eu la chance de négocier les offres de l'Alcan, la position de la compagnie a été une surprise générale chez nos membres.

Vous voyez donc que c'est l'Alcan qui a décidé de fermer les opérations ferroviaires. Il s'agit d'un lock-out tout simplement décrété à la suite d'une assemblée organisée à la demande du groupe de dissidents. C'est pour cela que j'estime que le troisième paragraphe de votre éditorial est de la fantaisie pure et simple. C'est l'Alcan qui a décidé d'arrêter les opérations de Roberval-Saguenay. Ce ne sont pas les membres du syndicat. C'est l'Alcan qui, fort de son lock-out au chemin de fer menace de fermer ses opérations au Saguenay si elle n'a pas le droit de se servir de "scabs" pour effectuer le transport de son matériel par camions. Ce n'est pas la CSN qui fait cette menace. C'est l'Alcan. Comment pouvez-vous raisonnablement attribuer à la CSN des menaces qu'elle n'a pas faite. Vous vous êtes élevé ensuite contre le fait que Marcel Pépin a demandé à l'Alcan de respecter son propre lock-out et de ne pas se servir de "scabs". Je ne vois pas en quoi cette attitude est répréhensible. D'ailleurs, le nouveau gouvernement se propose de faire une législation anti-scabs. Toutes les centrales sont d'accord. Lorsque Marcel Pépin dit que c'est de la violence que de faire un lock-out et de faire faire le travail par des scabs, il a raison. C'est précisément parce que ce genre de manoeuvre patronale conduit à la violence que le nouveau gouvernement veut empêcher de tels agissements.

Ensuite vous dites que la CSN tient les 6,500 employés affiliés à la FSSA en otage. Cela me semble contraire aux faits. Vu que c'est l'Alcan qui a "lockouté" le chemin de fer et que c'est l'Alcan qui menace de fermer, je crois bien que c'est l'Alcan qui tient tout ce monde en otage. Si l'Alcan brandit la menace de tout fermer, c'est pour atteindre un seul but: celui de mettre une pression publique énorme sur le dos des affiliés de la CSN. Vous demandez ensuite à vos lecteurs si ce n'est pas de la violence d'obliger les syndiqués de suivre des cours sous peine de voir leurs vivres coupés. C'est peut-être une manière malhabile d'amener des gens à s'instruire sur leur conflit, mais je ne crois pas qu'il y ait eu une seule personne qui pourrait se plaindre d'avoir été "coupée". Tout ce que le récalcitrant a à faire, c'est de dire qu'il est dans l'impossibilité d'assister aux cours.

Personnellement, je trouve encore bien plus violente l'attitude de la compagnie en matière de sécurité. Si un employé estime que le travail qui lui est commandé est trop dangereux, il doit quand même l'exécuter sous peine de subir une suspension.

Nous avons des cas à Shawinigan, des cas de travailleurs qui se sont pliés aux ordres et qui ont été blessés; ça, c'est de la vraie violence!

Vous prétendez plus loin que vous avez vainement cherché dans notre document sur la nationalisation des centrales électriques de l'Alcan, des avantages pour notre région. Qu'est-ce que vous faites de notre recommandation à la page 14, pour les travailleurs de l'Alcan? Ensuite, je trouve étrange que vous ne puissiez voir pour notre région l'avantage d'une baisse des prix de l'électricité. Vous seriez offusqué parce que tous les Québécois en bénéficieraient? Voyons! Ne prenez pas les privilèges de l'Alcan pour des privilèges régionaux.

Le reste de votre éditorial ne fait que répéter les arguments de la multinationale Alcan, qui tente de convaincre la population que cette compagnie est située aux confins de la terre.

Je suis certain que lorsque tous les faits seront connus concernant les privilèges de l'Alcan, que votre opinion pourra devenir un peu plus neutre. De plus, je tiens à vous dire que je ne suis pas d'accord avec vous lorsque vous dites qu'il appartient au gouvernement d'obliger l'Alcan à améliorer la qualité de la vie de ses travailleurs.

Nous ne sommes pas dans un pays faciste. Les syndicats se doivent de militer pour leurs membres. Si le gouvernement doit faire des législations générales, il appartient aux syndicats de voir à mettre en pratique sur les lieux de travail les principes énoncés par les lois.

Sans le travail des syndicats, il ne se passera strictement rien. C'est bien connu. Je termine en vous invitant à vous informer davantage sur l'exploitation de notre région par l'Alcan, nous sommes toujours à votre disposition.

Laurier Fortin,
Président,
Syndicat employés du
Chemin de fer
Roberval-Saguenay,
(CSN), Chicoutimi.

Le 22 décembre 1976.

La nouvelle aluminerie à La Baie

M. François Sénécal-
Tremblay,
Vice-président de SECAL,
Arvida, P.Q.

Monsieur,

Depuis un certain nombre d'années, l'Alcan annonce, une douzaine de fois par année, la construction d'une nouvelle aluminerie à La Baie, au Saguenay, au coût de plus d'un milliard, réparti sur 15 ans.

Cette année, vous attribuez le retard dans les travaux préparatifs, à la "grève" des travailleurs des installations du Saguenay. Comme cette "grève" fut déclenchée à la suite de la décision de l'Alcan de s'engager dans un processus de "lock-out" (voir le communiqué de l'Alcan du 2 juin 1976), il est difficile de croire que la "grève" puisse avoir eu le moindre effet sur la décision de l'Alcan de remettre les travaux à l'an prochain.

Mercredi soir, le 15 décembre, vous avez laissé entendre que les travaux seraient possiblement entrepris l'an prochain; toutefois, il y aurait maintenant un nouvel obstacle possible, celui que constituerait la demande que vient de faire la C.S.N. pour la nationalisation des centrales hydro-électriques.

J'ai trouvé fort étrange ce discours, car il ne concorde pas du tout avec les déclarations faites par le président de l'Alcan Aluminium Ltée, M. Paul Leman, le 12 octobre 1976, au journal Le Devoir de Montréal, c'est-à-dire, il y a à peine deux mois.

Ce qui semble assez certain, est la volonté de l'Alcan de moderniser son installation gigantesque sur le Saguenay. Mais ce qui ne semble pas du tout décidé, par contre, est la construction d'une nouvelle aluminerie à La Baie.

Voici, pour votre information, comment le journaliste du Devoir résume la position du président de l'Alcan:

"L'Alcan n'a toujours pas déterminé laquelle des deux hypothèses sera retenue, à savoir:

— créer une usine totalement nouvelle près de Port-Alfred et attendre la mise en marche de cette nouvelle aluminerie avant d'en fermer une autre, pour la rénover entièrement;

— fermer l'une des quatre usines, la moins rentable, et la reconstruire; puis en rénover une deuxième, etc.

Dans les deux cas, il s'agit d'une "opération tiroir". L'Alcan complétant la reconstruction d'une usine avant d'entreprendre la rénovation de la seconde et ainsi de suite."

Ce compte rendu de l'entrevue accordée par M. Leman ne semble pas tellement concorder avec ce que vous avez dit au Saguenay, au Club Richelieu, si l'on se fie au compte rendu de votre discours publié dans le journal Le Quotidien. En définitive, je me demande si la menace que vous avez faite de ne pas entreprendre l'année prochaine la construction d'une usine à Port-Alfred n'est pas plutôt une sorte de menace pour faire croire à la population que la demande de la nationalisation des centrales par la C.S.N. serait responsable d'un retard dans le projet de La Baie. La réalité, toutefois, semble assez différente si vous révisez les commentaires de M. Leman, rapportés dans Le Devoir, et l'emphase qu'il met sur la rénovation des usines.

De plus, ce que rapporte Le Devoir concorde assez bien avec les priorités énoncées par M. Leman, le 9 juillet 1975, lors d'une entrevue qu'il avait accordée à l'éditeur des pages économiques du journal "The Star", de Montréal.

Laurier Fortin, président,
Syndicat des employés
du chemin de fer
Roberval-Saguenay,
(C.S.N.),
200 est, rue Racine,
Chicoutimi.

Le 21 décembre 1976.

Joyeux Noël

Les spéciaux Dominion...
de vrais beaux cadeaux.

JUS DE TOMATE
quelle aubaine!
De Fantaisie
Bright
Bte 19 oz liq.
5/1.00

PEPSI-COLA
Bout. de 26 oz
retournable
quelle aubaine!
24¢

KETCHUP AUX TOMATES
Dominion
Bout. 32 oz liq.
quelle aubaine!
89¢

CHOCOLATS
quelle aubaine!
Moirs-Town
Talk
Boite 16 oz
1.49

JEUNES DINDES
Congelées - Canada, catégorie "A"
(Limite: 2 par client)
Pas de vente aux marchands
Toutes pesanteurs
quelle aubaine!
68¢ lb

JEUNES DINDES
Deluxe Golden Bird
Congelées - Canada, catégorie
"A", imprégnées d'huile
Toutes pesanteurs
quelle aubaine!
88¢ lb

TOURTIERES
Bilopage
16 oz chacune
quelle aubaine!
85¢

PORC HACHE
Produit
décongelé
quelle aubaine!
78¢ lb

NOUS NOUS RÉSERVONS LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITÉS!
Prix en vigueur jusqu'à la fermeture, lundi, le 27 décembre 1976 au Dominion: (sauf produits de boulangerie, jusqu'au vendredi, le 24 décembre): 2, Place du Saguenay, Chicoutimi et Galeries Jonquière, 700, boul. St-François, Jonquière.

LES SUPERMARCHÉS DOMINION LIMITÉE

Dominion
vous ménage toujours de joyeuses surprises

OUVERT CE SOIR
JUSQU'A 21h00
DEMAIN VEN. 24 DEC.
JUSQU'A 17h00

FOURRE-TOUT QUOTIDIEN



PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Une brochure, expliquant les mesures de protection de l'environnement adoptées par l'industrie pétrolière canadienne, vient d'être publiée en anglais et en français. Intitulée "La protection de l'environnement et l'industrie pétrolière", cette brochure a été envoyée aux représentants du gouvernement et de l'industrie ainsi qu'aux membres de l'enseignement, d'un bout à l'autre du Canada. A l'aide de textes succincts et d'un grand nombre de photographies, la brochure illustre comment l'industrie se préoccupe de protéger l'environnement dans le cours de ses opérations de prospection, production de pétrole et de gaz, raffinage, transport et marketing. L'avant-propos donne la définition de termes comme écologie, environnement et écosystème. L'APCE est éditeur de la brochure, au nom des compagnies membres. On peut obtenir gratuitement un exemplaire auprès de l'APCE, suite 400, 130 rue Albert, Ottawa, Ontario, K1P 5G4.

PERE DE SA MAITRESSE

Un juge de Rhode Island a annulé l'adoption d'une femme de 32 ans par un homme de 33 ans, adoption qui avait été approuvée légalement la semaine dernière.

M. Joseph Comolli, qui est en instance de divorce, avait adopté Elaine Ivy Tattersall, mercredi dernier. Leur avocat avait déclaré que le couple voulait par cette adoption, légitimer la cohabitation, et gagner la respectabilité aux yeux de ses semblables. Le juge avait alors estimé qu'il n'avait pas d'autre choix que d'approuver, les deux intéressés étant des adultes consentants.

Toutefois, cette semaine, le juge est revenu sur son jugement et a annulé l'adoption, sur la base de certaines informations venues à mon attention, a-t-il dit, sans plus de détails.

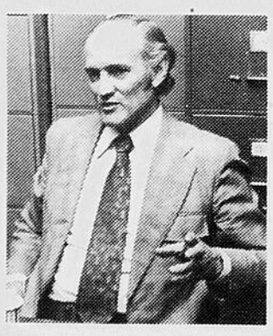
Vendredi dernier, le juge des familles Angelo Rossi avait exprimé l'avis que l'adoption d'une maîtresse par son amant "frise l'inceste".

CANDIDAT A LA MAIRIE

Le Dr Laval Boily, maire de la paroisse de Saint-Félicien, a fait part de son intention de se porter candidat au poste de maire au cours des élections des membres du premier conseil municipal du grand Saint-Félicien fusionnée depuis peu.

Ces élections auront lieu le 6 février. M. Boily préconise un développement rationnel du milieu et mise, dès lors, sur la capacité de payer de la population, un dialogue constant et une collaboration plus étroite avec les voisins immédiats de la municipalité.





SUBVENTION

Le ministère fédéral de l'Expansion économique régionale (MEER) annonce l'octroi d'une subvention de $15,800 à Alcide Gagnon Ltée, de Chicoutimi. Cette somme, précise le ministère dont le député Marcel Lessard de Lac-Saint-Jean est le titulaire, servira à l'agrandissement d'une charcuterie industrielle. Ce projet devrait nécessiter six nouveaux emplois et des investissements de plus de $79,000.

NOEL CHEZ LES MALADES

La fête de Noël ne passera pas inaperçue pour les quelque 19 malades aux soins prolongés de l'hôpital de Dolbeau alors que les dames auxiliaires bénévoles ont distribué cadeaux et douceurs au dépouillement de l'arbre de Noël. Cette association, fondée il y a quelques semaines, est présidée par Mme J.-Armand Vézina.

A cette occasion, la Chorale St-Jean-de-la-Croix sous la direction de M. Joseph Goulet, fit les frais du chant à la messe spéciale célébrée sur le département par l'aumônier, le Père Henri Gauthier, capucin, en présence de nombreux parents et amis.

LE TEMPS DES FETES

Le Club automobile du Québec s'adresse à vous qui recevez la parenté et les amis à Noël ou au Jour de l'An et vous incite à mettre la pédale douce dans vos cocktails, punch et autres mélanges douteux. Le dernier verre peut être un verre de trop.

Les routes sont si peu sûres par les temps qui courent, imaginez pour un moment un seul de vos amis sur le chemin du retour plein comme une outre au volant d'une automobile chancelante. Vous ne voudriez pas le perdre cet ami-là, d'autant plus que le prochain party c'est lui qui le donne.

Le Club automobile du Québec à l'instar de tous les organismes de sécurité routière vous recommande en ce temps d'amour et de paix d'être d'abord un ami et ensuite un hôte.

LE DEPUTE DE DUBUC, VIA LES MUNICIPALITES

Le député de Dubuc, M. Hubert Desbiens, vient de faire parvenir une lettre à toutes les municipalités du comté afin de connaître leurs priorités pour la prochaine année.

M. Desbiens, en ce faisant, souligne l'importance qu'il accorde aux représentants élus de la population en même temps qu'il annonce des rencontres prochaines avec toutes les personnes concernées. Notons enfin que dans sa lettre, M. Desbiens dit vouloir établir ainsi les grandes priorités du comté lui-même, ce qui laisse sous-entendre son espoir que les municipalités comprennent que les besoins sont grands et qu'il faudra nécessairement se limiter à l'essentiel et cela dans l'intérêt du comté de Dubuc.



LE GOUVERNEMENT GAVE L'AUDIO-VISUEL

Comme toujours, les gouvernements continuent de privilégier les techniques audio-visuelles. Le nouveau ministre québécois des Communications, M. Louis O'Neill, vient d'accorder des subventions totalisant $318,500 à 27 groupements ou organismes communautaires, en vertu du programme d'assistance financière aux media communautaires. Dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, la Radio communautaire de Jonquière reçoit la part du lion avec $15,000; les autres groupements favorisés sont la TVC de Notre-Dame-de-la-Doré: $10,000, la TVC du Lac-Bouchette: $10,000; la TVC de Saint-Félicien: $12,000, et enfin le comité intercommunautaire du comté de Roberval: $8,500.

VIE DE CHIEN

Un homme a mordu un chien lundi dans la localité de Moga, dans l'Etat du Bihar (Est de l'Inde), rapporte mardi le quotidien "Indian Express".

L'inconnu se promenait quand un chien s'est approché de lui et s'est frotté amicalement contre ses jambes. L'homme a alors saisi le chien par les oreilles et lui a sauvagement mordu la queue, rapporte le journal.

L'affrontement a duré quelques minutes. L'homme, qui ne semblait pas jouir de toutes ses facultés, a été légèrement blessé.

SUPER-MORPHINE DANS LE CORPS

Une glande du corps humain, l'hypophyse, fabrique naturellement de la "super-morphine", révèlent les travaux récents d'une équipe de chercheurs de l'Institut de recherches cliniques de Montréal.

"Notre découverte dépend beaucoup du hasard et on ignore encore le rôle exact de cette hormone qui produit les mêmes effets que la morphine, même à dose infinitésimale", a expliqué le responsable de cette équipe de recherche, le docteur Michel Chrétien.

Cette hormone, baptisée "bêta-endorphine", est une protéine tandis que la morphine végétale est un alcaloïde mais les deux produits ont une grande parenté chimique, indique M. Chrétien.

A ses yeux, cette découverte devrait permettre d'expliquer beaucoup mieux pourquoi la sensibilité à la douleur varie selon les moments et selon les individus. Elle devrait aussi permettre de comprendre l'action de la morphine et le phénomène des intoxications: "Le cerveau est certainement construit de façon à être influencé par la bêta-endorphine et on peut penser que la morphine végétale agit à peu près de la même façon", a-t-il expliqué.



A l'occasion des Fêtes puissent la paix et la joie de Noël être avec vous durant toute la Nouvelle Année.

Laval Fortin Ltée

ENTREPRENEURS GENERAUX
130, NOTRE DAME OUEST,
C.P. 114, ALMA, P.Q.
G8B 5V6

VOILA ENFIN!
JUSQU'AU 15 JANVIER
SOLDE DES ECHANTILLONS DE PLANCHER
Chez Claude Chrétien Ltée JONQUIERE
Une fois par année avant l'exposition du meuble de Toronto



ACHETEZ NOS
meubles 1976, réfrigérateurs 1976, lessiveuses-sécheuses 1976, téléviseurs 1976, lave-vaisselle 1976.
Nos prix vous surprendront

Solde: ce mot dit tout

Nous livrons gratuitement à travers la région Saguenay-Lac-St-Jean

CLAUDE CHRETIEN LTEE
485, boul. Harvey, Jonquière 547-3628

RIO DE JANEIRO
GAGNEZ
UN VOYAGE A RIO DE JANEIRO



TIRAGE LE 24 DECEMBRE 4 HEURES P.M.

Réclamez vos billets de participation au kiosque Lotc-Québec, Caisse populaire et la Fiducie du Québec, à Place du Royaume.

Ligne AERIENNE Argentine
• 2 SEMAINES
au Brésil à Rio de Janeiro.
• 2 SEMAINES
à l'hôtel Excelsior,
guide bilingue, visite de la ville

24 déc. dans le mail
PROMOTION DE
place du royaume

AEROLINEAS ARGENTINAS

ASENSIO LATIN AMERICA TOURS

EN COLLABORATION AVEC
Agence de Voyages Gilbert, Enr.
341, RACINE EST, CHICOUTIMI. — TEL.: 543-0277

Le journal Le Quotidien attribuera $300 au gagnant du voyage.

Gendron n'a pas été congédié par la municipalité de Dolbeau

par Laurent Tremblay

DOLBEAU — M. André Gendron n'a pas été congédié par la municipalité de Dolbeau et continue à travailler sur le plan d'aménagement qu'il présentera en janvier.

C'est devant les membres du conseil municipal, sous la présidence de M. J.-Armand Vézina et devant la population que M. Gendron a tenu à faire une mise au point officielle par suite des deux articles de journaux parus récemment à son endroit.

"On m'attaquait carrément dans Progrès-Dimanche et le Journal du Québec, que j'avais été congédié de la ville de Dolbeau et de la commission municipale, a-t-il déclaré, et c'est complètement faux."

Après avoir expliqué qu'il a dû se rendre dans plusieurs municipalités à la suite de la parution de ces articles pour éclaircir la situation, M. Gendron a fait remarquer qu'il croyait que certains administrateurs municipaux verraient eux-mêmes à faire la mise au point et il n'en fut aucunement question alors que les articles de journaux mentionnaient des déclarations de deux conseillers. C'est alors qu'il précisa avoir été engagé comme urbaniste-conseil le 25 août 1976 et qu'antérieurement, il avait reçu un montant de $7,000 comme frais d'arpentage.

M. André Gendron a prétendu que son entreprise avait un impact régional et que c'était son intention de demeurer à Dolbeau alors qu'il verse plus de $100,000 en salaires par année à huit permanents, trois temporaires et quelques étudiants durant l'été. "Je ne veux pas détruire, a-t-il déclaré, mais je veux continuer à travailler à Dolbeau et pour les municipalités de la région."

Pour sa part, le conseiller Henri-Paul Brassard a fait mention qu'il n'était aucunement impliqué dans ce dossier et que la ville n'avait pas reçu de demande de la Commission municipale pour suspendre M. Gendron. Il a en outre affirmé qu'il avait remarqué les faussetés dans les articles de journaux, et que le journaliste avait été mal informé.

Rabais d'impôt foncier

Le conseil municipal de Dolbeau s'adressera au ministre des Affaires municipales pour demander une exemption de 50 pour cent de dégrèvement de l'impôt foncier pour les propriétaires âgés de 65 ans et plus. Le proposeur M. Camille Lupien a été d'avis qu'il est nécessaire que le ministère aide ces personnes qui risquent de perdre leur propriété, étant donné leur manque de revenu. Des appuis seront demandés à différentes municipalités de la région.

Deux conseillers de Chicoutimi défendront l'usine de chaussures

CHICOUTIMI — Deux conseillers municipaux, de Chicoutimi, MM. Léo Favre et Jules Larouche, assisteront éventuellement le commissaire industriel de Chicoutimi, M. Gérald Brassard, dans ses démarches pour empêcher la fermeture de l'usine de Chaussures Girard de Chicoutimi.

Telle est du moins la résolution qui a été adoptée lundi en assemblée du conseil, après que quelques travailleurs de l'entreprise, pancartes à la main, eurent exposé aux élus le danger qu'ils couraient de perdre leur emploi.

Le porte-parole des quelque 50 travailleurs, M. Gérard Talbot, permanent à la CSN, a indiqué aux conseillers que la compagnie Brithish Rubber avait, selon eux, réellement l'intention de déménager à Montréal la machinerie de l'usine, en dépit de la forte productivité des travailleurs de Chaussures Girard à Chicoutimi, et du succès de l'entreprise qui vient de réaliser la deuxième meilleure année de son histoire au chapitre de la productivité.

M. Talbot a expliqué que pour les travailleurs, il s'agissait d'une question vitale, puisqu'elle concernait leur gagne-pain, et a demandé aux conseillers un appui formel et des actions concrètes pour conserver à Chicoutimi et à la région, l'entreprise.

Pour sa part, le conseiller Léo Favre, qui est président de la Société d'aménagement industriel du Chicoutimi métropolitain, a précisé que le commissaire industriel, M. Brassard, s'occupait du dossier depuis quelque temps, mais selon que les démarches effectuées jusqu'à maintenant, l'avenir s'annonçait très négatif pour Chaussures Girard. Il s'est néanmoins dit disponible pour aider, d'une façon ou d'une autre, la cause des travailleurs.

Ce que le conseiller Jules Larouche a également fait, déplorant du même coup le silence du député fédéral du comté, Paul Langlois, dans le dossier.

Selon M. Larouche, qui s'est dit prêt à donner de son temps pour le maintien à Chicoutimi de l'entreprise, le député Langlois ne fait pas son travail.

Discussion sur l'aéroport municipal de St-Félicien

SAINT-FELICIEN — La ville de Saint-Félicien assumera les déboursés encourus par l'entretien pour tout l'hiver du chemin d'accès à son aéroport municipal, et ce, malgré les oppositions des conseillers Georges Laberge qui est d'avis que Saint-Félicien n'a pas besoin d'aéroport, vu l'existence de Saint-Méthode et de Roberval, et Louis-Philippe Tremblay préférant quant à lui attendre un rapport justifiant toute dépense faite à cet aéroport.

Or, un rapport il y en aura un. En effet, si l'opposition du conseiller Laberge a été renversée, néanmoins, il a pu obtenir que soit produit par le gérant municipal de la ville, un rapport où seront compilées, toutes les envolées qui s'effectueront à l'aéroport de Saint-Félicien d'ici le printemps prochain.

Principalement, ce rapport devrait démontrer dès le printemps prochain, la rentabilité des investissements qu'aura nécessité l'entretien hivernal du chemin en question. Pour un, le conseiller Guy Moreau s'est dit heureux de la demande du conseiller Laberge, car a-t-il laissé entendre, on aura des surprises favorables.

Dans le même sens, le maire Hamel s'est montré enthousiaste d'autant plus qu'il affirme avoir été témoin récemment de faits positifs dont entre autres, plusieurs envolées.

AU PALAIS DE JUSTICE

La motoneige est un véhicule-automobile au sens de la loi

par Guy Bergeron

CHICOUTIMI — "La motoneige est un véhicule-automobile au sens de la Loi d'indemnisation des victimes d'accidents d'automobiles."

C'est à cette conclusion qu'en vient le juge Guy Lebrun, de la Cour supérieure, après qu'il eut condamné M. Paul.-H. Tremblay, du 643, Cabot, à Chicoutimi-Nord, à payer un montant de $2,500 en dommages à M. Henri Coudé, de la rue Delisle, à Chicoutimi-Nord, par suite d'un accident survenu le 4 février 1974, à Saint-Honoré, alors que le jeune Luc Coudé était passager sur la motoneige de M. Paul-H. Tremblay, véhicule conduit à ce moment-là par son fils mineur, Bernard.

Me Léopold Vézina, de l'étude Morin & Vézina, de Chicoutimi, a démontré que le tribunal ne pouvait retenir aucune faute contre son client. "La motoneige étant une automobile au sens de la Loi d'indemnisation des victimes d'accidents d'automobiles et la présomption de l'article 3 de cette loi s'appliquant, c'est en fonction des prescriptions de cette loi qu'il doit être décidé du présent litige, vis-à-vis le demandeur, là et alors passager bénévole et dont le comportement fut irréprochable lors de cette randonnée sportive", mentionne le juge.

"M. Tremblay avait confié la conduite de son véhicule à son fils âgé de 15 ans. Il devait savoir qu'une motoneige circule dans des pistes où les dénivellations, les trous et les cahots sont choses courantes, ce qui requiert de son conducteur une prudence et une habileté que n'avait pas, suivant la preuve, son jeune fils."

"Le défendeur doit donc supporter l'entière responsabilité des dommages causés au fils du demandeur."

Action rejetée contre le Club de motoneige du Grand-Brûlé

CHICOUTIMI — Le juge Louis Doiron, de la Cour supérieure, a rejeté une action intentée par M. Robin Côté, de Laterrière, contre le Club de motoneige Grand-Brûlé, par suite d'un accident survenu le 26 janvier 1974, dans une piste entretenue par le Club d'autoneige et subventionnée par le ministère des Transports.

Alors que Robin Côté circulait à une vitesse de 25 à 30 milles à l'heure, il est tombé dans un trou et sa jambe fut emprisonnée entre le capot et la structure de son véhicule, provoquant ainsi une fracture sérieuse.

Côté reproche donc à la défenderesse d'être responsable de cet accident, ayant négligé d'entretenir convenablement la piste, de façon à éviter ce danger d'accident.

Le juge Doiron a donné raison à Me François Lamarre, qui représentait le Club de motoneige Grand-Brûlé, à Laterrière.

En effet, Me Lamarre a démontré que le demandeur n'avait pas fait la preuve que l'entretien des pistes n'avaient pas été fait d'une façon adéquate suivant les règles ordinaires.

Selon le juge Doiron, au contraire, le Club de motoneige a prouvé qu'il entretenait de façon régulière ses sentiers, les surveillant d'une façon adéquate.

Le jour même de l'accident, le nivelage avait été fait et le président du club y avait même circulé par la suite pour vérifier.

Il a été également démontré par des témoins, qu'un trou dans une piste de motoneige pouvait se creuser assez rapidement, tout dépendant de l'état de la neige dans les sentiers et du nombre d'usagers l'ayant empruntée.

Toujours selon la preuve, il a été démontré qu'il suffit qu'un motoneigiste fasse un départ rapide pour faire un trou qui s'accentue par la suite selon les circonstances.

Le juge Doiron, malgré toute la sympathie qu'il avait pour M. Côté, rejette l'action mais n'établit pas de frais. "L'action est rejetée sans frais en raison des circonstances particulières qui la justifie."

Le juge Doiron soutient que M. Côté ne doit pas être pénalisé plus qu'il ne l'a été par suite des blessures assez graves qu'il a subies dans l'accident.

Le jugement du juge Doiron fera jurisprudence, semble-t-il, puisque de nombreuses causes sont pendantes devant les tribunaux, concernant l'entretien des pistes de motoneige.

En outre, la jurisprudence était presqu'absente au Québec.

Jacques Gagnon et son personnel souhaitent à tous ses clients et ses amis un

Joyeux Noël

et une

Heureuse Année 1977.

Que l'an nouveau voit
la réalisation de vos rêves
les plus chers.



Jacques Gagnon BP

590, BAGOT, BAGOTVILLE

432, RACINE, CHICOUTIMI

Steinberg souhaite à tous un Joyeux Noël!

Dans quelques heures d'ici, ça va carillonner du haut de tous les clochers de la province. Ça va réveillonner d'un bout à l'autre du Québec.

Le p'tit Caribou va réchauffer les esprits, la musique enflammer les coeurs, le réveillon remplir les panses.

Tout le monde chez Steinberg vous souhaite le plus beau de tous les Noël.

STEINBERG

FAUT PAS QUE J'OUBLIE!
VENDREDI 24 DEC.
FERMETURE À 18H.
LUNDI 27 DEC.
OUVERTURE DÈS 9H

QUEBEC EN BREF



BLOC CELLULAIRE RECONSTRUIT — **Des membres de la presse ont fait le tour du bloc cellulaire principal à l'Institut Laval de Montréal, hier. Le bloc cellulaire a presque été complètement reconstruit à la suite d'une émeute de 286 prisonniers en septembre.** (Telephoto PC)

Bill sanctionné

QUEBEC (PC) — **L'Union nationale est maintenant reconnue comme parti officiel et pourra à ce titre bénéficier de toutes les indemnités et privilèges prévus à la Loi de la législature.**

Le lieutenant-gouverneur a sanctionné hier la loi 77 qui vise à réduire de 12 à 11, pour la durée de la présente législature, le nombre de députés nécessaires pour qu'un parti puisse bénéficier des avantages en question.

L'Union nationale, à l'élection du 15 novembre, n'avait fait élire que 11 députés et ne pouvait donc être reconnue comme parti officiel. Le parti de M. Rodrigue Biron n'avait également récolté qu'un peu plus de 19 pour cent des suffrages, alors que la Loi de la législature fixe ce pourcentage à 20, à défaut d'avoir 12 députés.

Appui aux pilotes

QUEBEC (PC) — Le ministre québécois des Transports, M. Lucien Lessard, appuie inconditionnellement les deux pilotes du gouvernement qui ont utilisé le français, la semaine dernière, au-dessus de l'aéroport de Dorval.

Dans une lettre qu'il a fait parvenir au début de la semaine à MM. Martin Renault et Denis Mallette, du Service aérien du ministère des Transports du Québec, M. Lessard dit avoir suivi avec intérêt la querelle linguistique dans laquelle les deux pilotes ont été impliqués et souligné que ce geste lui apparaît des plus naturels.

"Tout ce que nous demandons, c'est de pouvoir nous exprimer en français chez nous, au Québec, dit-il. Nul doute que cela puisse se faire sans mettre des vies en péril et ce serait porter ombrage à la conscience professionnelle de nos pilotes que d'en douter."

Air Canada

MONTREAL (PC) — La compagnie Air Canada a réclamé une injonction temporaire, mercredi matin, devant une cour de justice de Brooklyn, dans l'Etat de New York, dans l'espoir de mettre fin à un ralentissement de travail de ses 250 mécaniciens et manutentionnaires aux Etats-Unis.

Le contrat de ces cotisants de l'Association internationale des machinistes a pris fin en février dernier.

Un porte-parole syndical a affirmé, lors d'une interview téléphonique de New York, que la société canadienne prétend, dans sa demande d'injonction, que les tactiques syndicales ont retardé plusieurs envolées.

Canadair poursuivie

MONTREAL (PC) — Une compagnie d'aviation américaine a intenté une poursuite en dommages-intérêts de $1.19 million contre l'avionnerie Canadair de Montréal.

Seaboard World Airlines prétend que le train avant d'un avion CL-44 D-4 acheté de Canadair a causé l'accident qui a presque totalement détruit cet avion lors d'un atterrissage, à Lusaka, en Zambie.

Selon la poursuite, une fissure due à la fatigue du métal, donc à un défaut d'usinage, est responsable de la perte de l'appareil. Le train d'atterrissage avait été fabriqué par Canadair.

Seabord réclame $1 million pour l'appareil et $190,000 pour pertes de revenus.

Pauvreté

MONTREAL (PC) — Malgré une hausse de 8.2 pour cent des prestations de bien-être social, le 1er janvier prochain, plusieurs familles vivront encore au-dessous du seuil de la pauvreté.

Telle est la constatation d'un groupe d'associations, qui ont souligné l'écart de plus en plus grand, depuis 1970, que créent les revenus combinés du bien-être social et des allocations familiales entre le seuil de la pauvreté.

Le porte-parole du groupe, Mme Claire Pagé, a démontré qu'un adulte avec trois enfants recevaient $408 de moins que le seuil de la pauvreté en 1970, au regard de $1,092 aujourd'hui.

Importation illégale de marijuana

BAIE-COMEAU (PC) — Deux Jamaïquains devront subir leur enquête préliminaire, le 9 février prochain, à Baie-Comeau, sous l'accusation d'avoir importé illégalement au Canada des stupéfiants d'une valeur d'environ $5,000.

Bascoa Vincent, 30 ans, et Elliott Henry, 21 ans, deux membres d'équipage du minéralier "J. Louis", ont été appréhendés, mardi, à Baie-Comeau, à leur descente du navire.

L'un d'eux avait en sa possession un sac contenant 10 livres de marijuana.

Deux autres livres de marijuana ont été trouvées dans la cale du navire au cours d'une perquisition effectuée par des membres de la Gendarmerie Royale et des douaniers.

Les prévenus ont nié leur culpabilité lors de leur comparution devant le juge J.-P. Bérubé, de la Cour des sessions de la paix. Ils devront attendre l'enquête préliminaire en prison, tout cautionnement leur ayant été refusé.

Bébé retrouvé

SHAWINIGAN (PC) — Un bébé de trois mois, enlevé samedi dernier dans un hôpital, a été retrouvé en bonne santé, mercredi soir, dans la cour du séminaire Sainte-Marie, à Shawinigan.

"Je ne sais pas qui l'a trouvée mais elle était dans une boîte de carton derrière le séminaire", a précisé un porte-parole de la police.

Les policiers ont révélé qu'ils avaient reçu un appel anonyme leur indiquant où se trouvait la petite Priscilla Flynn.

L'enquête sur les circonstances entourant l'enlèvement se poursuivra, ont-ils ajouté.

Au Québec, les grèves durent moins longtemps

MONTREAL (PC) — Bien que le Québec ait été, en 1975, la province canadienne la plus touchée par les grèves et les lock-out, son dossier demeure quand même avantageusement comparable à celui de la plupart des autres provinces.

C'est ce qu'indique une étude publiée, hier, par le Conseil du patronat du Québec.

D'après le document, il y a eu 316 grèves et lock-out de 10 jours-hommes ou plus, au Québec, en 1975, comparativement à 312 pour l'Ontario, 138 pour la Colombie-Britannique et les Maritimes, et 101 pour les Prairies. Un jour-homme est l'équivalent du travail d'une personne pendant une journée (en d'autres termes, une grève de 10 jours-hommes a touché 10 personnes pendant une journée).

Par contre, en faisant la moyenne du nombre de grèves et de lock-out au cours des 20 dernières années, la performance du Québec est nettement meilleure que celle de l'Ontario (119X et 206 arrêts de travail respectivement).

La situation s'est rapidement détériorée à partir de 1971. Pour la période 1971-75, en effet, le Québec a été touché, en moyenne par 237 grèves ou lock-out par année, comparativement à 249 pour l'Ontario.

Le Québec détient également la plus haute moyenne du nombre de travailleurs touchés par les grèves ou lock-out.

En 1975, au Québec, un arrêt de travail touchait en moyenne 567 personnes, comparativement à 385 en Ontario (moyenne canadienne: 454).

En revanche, la moyenne des jours perdus, par travailleurs, est plus faible, au Québec (18.4 jours) que partout ailleurs au pays. En Colombie-Britannique, elle est de 33.5, en Ontario, de 26.1 et, dans l'ensemble du Canada, 22.7.

En d'autres termes, il y a plus d'arrêts de travail au Québec que dans n'importe quelle autre province canadienne, et ces grèves et lock-out touchent un plus grand nombre de travailleurs. Par contre, ils durent moins longtemps.

Un des meilleurs indices pour calculer les pertes réelles en jours-hommes de travail, toutes proportions gardées, est de déterminer le pourcentage de jours-hommes perdus par rapport au temps travaillé.

Ce chiffre reste toutefois soumis à une importante réserve. En effet, pour le calculer, on utilise comme dénominateur la population active totale dans chaque région.

Or, le nombre de jours-hommes perdus, dans chaque région, ne tient pas compte des grèves de juridiction fédérale.

Ceci dit, ajoutons que la Colombie-Britannique est, et d'assez loin, la province où les relations de travail sont les plus difficiles. Le rapport entre les jours-hommes perdus et le temps travaillé s'y établit en effet à 0.69 pour cent, contre 0.58 pour cent au Québec et 0.37 pour cent en Ontario. La moyenne canadienne s'établit à 0.51 pour cent.

Pas de "tapage de lignes" au CAD

QUEBEC (PC) — Il n'y a pas de "tapage de lignes téléphoniques" qui se fait au CAD, le Centre d'analyse et de documentation rattaché au bureau du premier ministre du Québec.

C'est ce qu'a affirmé, mercredi, le premier ministre, M. René Lévesque, alors qu'il était interrogé sur cette question à l'Assemblée nationale par le député de Johnson, M. Maurice Bellemare.

M. Lévesque a précisé également qu'aucun corps policier n'était en contact avec le CAD, un organisme qui n'a "pas le droit de faire d'enquête et qui n'a pas les appareils qu'il faut pour taper les lignes".

Selon le premier ministre, les personnes qui oeuvrent à ce mystérieux centre ne font que ramasser des dossiers.

M. Lévesque a également soutenu que les dossiers du CAD, établis sous l'ancien gouvernement Bourassa, seront étudiés bientôt.

Si ces dossiers contiennent des renseignements intervenant dans la vie professionnelle et privée des gens, ils seront détruits devant témoins.

D'autre part, le premier ministre a donné l'assurance que, "excepté deux ou trois papiers que je ne connais pas et dont on m'a dit qu'ils étaient sous clef, il n'y avait aucun document au CAD concernant des membres de l'Assemblée nationale".

M. Lévesque a expliqué que le nouveau gouvernement n'avait pas fait de fouilles à ce sujet, mais que trois ministres, MM. Robert Burns, Marc-André Bédard et Claude Morin, avaient été mandatés pour étudier cette question du CAD et l'opportunité d'en maintenir l'existence.

Des rapports de presse publiés en 1974 laissaient entendre que le bureau de l'ancien premier ministre, M. Robert Bourassa, avait mis sur pied le CAD afin de maintenir un réseau de documents et d'informations sur certains groupes de citoyens.

Ce CAD servait aux forces policières pour mater toute tentative de contestation de tous les groupes de citoyens n'approuvant pas le gouvernement, avait-on écrit alors.



EDIFICE REMIS — Le maire de Montréal, Jean Drapeau, à gauche, et Roger Rousseau, commissaire général du Comité organisateur des Jeux olympiques, ont dévoilé une plaque hier alors que le vieux Palais de justice, utilisé par le comité comme quartier général pendant les Jeux, était remis à la ville de Montréal. (Téléphoto PC)

Bilinguisme aérien

Bédard prend la défense du procureur du gouvernement

QUEBEC (PC) — Le ministre québécois de la Justice, Marc-André Bédard, a soutenu hier, à l'Assemblée nationale, que le procureur du gouvernement du Québec devant la Cour fédérale, Me Rodolphe Bilodeau a parfaitement exécuté le mandat qu'il lui avait été confié en rapport avec l'action en nullité plaidé cette semaine devant le juge Louis Marceau, contre l'ordonnance du ministre fédéral des Transports, M. Otto Lang, restreignant l'usage du français dans les communications aériennes au Québec.

Le ministre a pris soin d'observer qu'il voulait éviter de commenter une cause "sub judire" — le juge Marceau ayant pris l'action en délibéré — avant d'affirmer que "notre procureur a respecté le mandat très clair qui lui avait été donné par le ministère".

Me Bédard a précisé les termes de ce mandat, à savoir "plaider dans le sens que la directive fédérale était contraire à la Loi sur les langues officielles, puisqu'elle était contraire à la loi 22 et qu'elle était discriminatoire et injuste à l'égard des Québécois francophones".

Echanges techniques

Interpellé par le député de Beauce-Sud, M. Fabien Roy, le ministre de la Justice a qualifié de "discussion technique" l'échange intervenu en Cour fédérale mardi, à Québec, entre le juge Marceau et le procureur du Québec, Me Rodolphe Bilodeau, échange au cours duquel le magistrat avait invité en vain l'avocat à émettre une opinion sur l'incompatibilité entre l'ordonnance de M. Lang, émise en vertu de la Loi sur l'aéronautique, et la Loi fédérale sur les langues officielles.

"Je pense, a déclaré le ministre, que les propos qui ont été apportés dans les journaux du matin ont été tirés d'une discussion technique entre le juge et notre procureur dans la cause, ce qui, a-t-il poursuivi, a peut-être eu pour effet de faire oublier le fait essentiel et fondamental de l'appui que notre procureur a donné hier à la cause des Gens de l'air."

Réactions partagées à la défaite de Parent

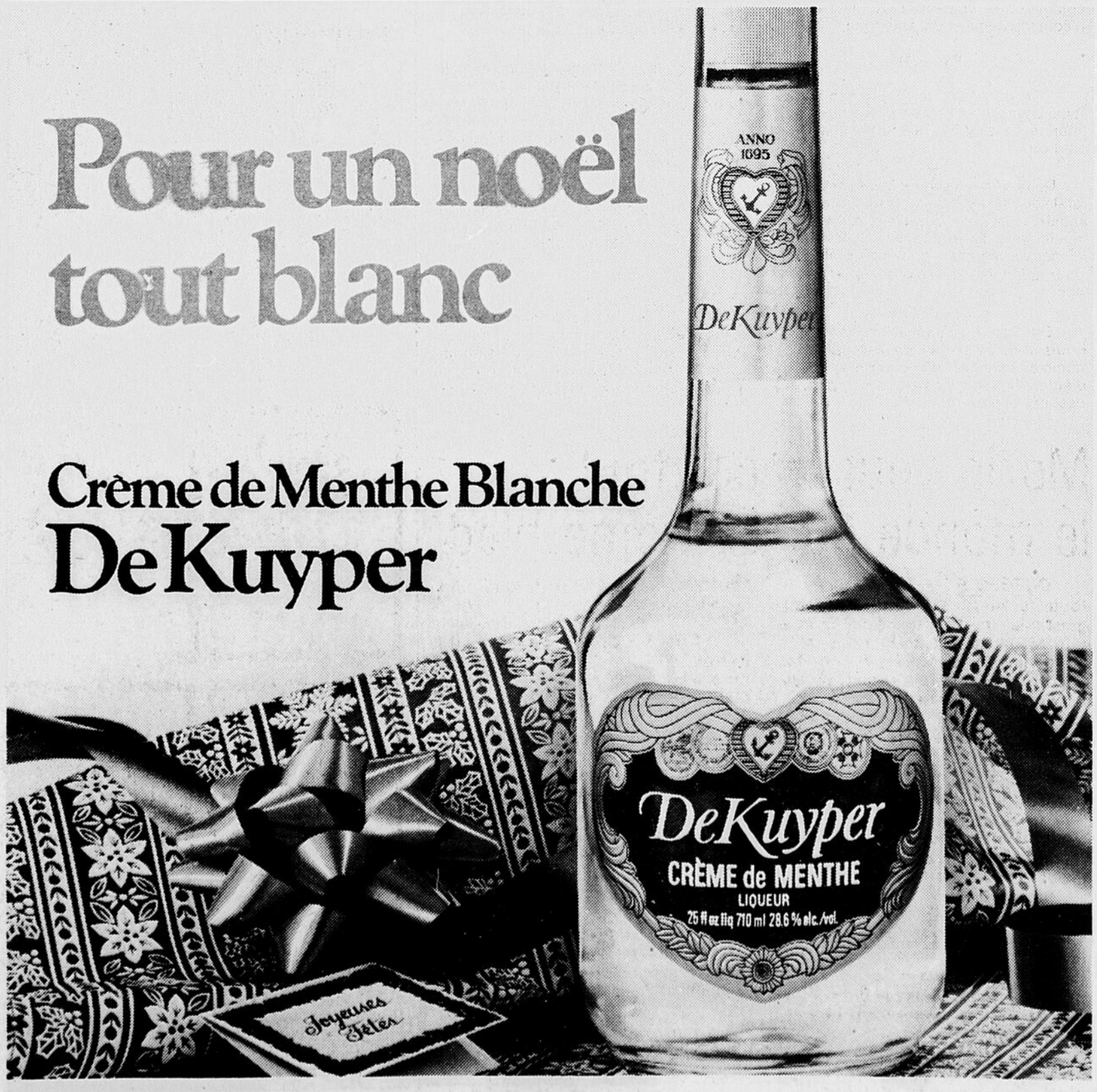
QUEBEC (PC) — Le gouvernement et l'opposition officielle ont l'un et l'autre réagi au dénouement de l'impasse électorale qui perdurait depuis le 15 novembre dernier dans la circonscription de Hull, dont la candidate péquiste, Mme Jocelyne Ouellette sera le nouveau député.

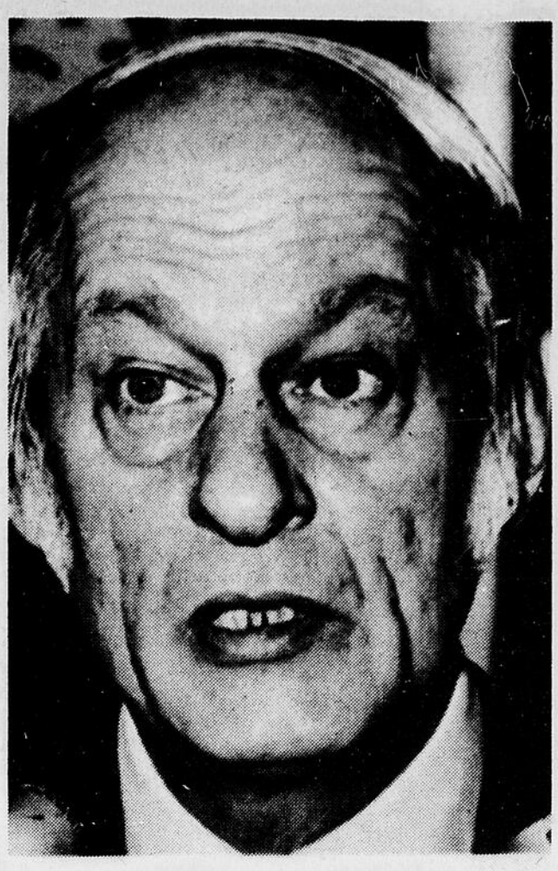
Du côté de la majorité péquiste, l'élection de Mme Ouellette aux dépens de l'ancien ministre de la Fonction publique, M. Oswald Parent, membre de l'Assemblée nationale depuis 20 ans, a été chaleureusement accueillie.

Le leader de la majorité, Mc Robert Burns, député de Maisonneuve, a annoncé, sur un ton triomphant que l'Assemblée nationale comptera une femme de plus parmi ses membes.

"Vous verrez à l'expérience, a promis Me Burns, que ce député viendra vraiment ajouter quelque chose de plus à l'Assemblée nationale".

De son côté, Me Jean-Noël Lavoie, député de Laval, brûlant, selon sa propre expression du désir de saluer cette nouvelle collègue, a rendu hommage "au travail ardu et efficace" accompli par le candidat libéral défait, M. Oswald Parent.





René Lévesque.

René Lévesque reproche aux libéraux leur négligence vis-à-vis Montréal

par Louis La Rochelle

QUEBEC (PC) — Le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, a reproché, mercredi, à l'ancien gouvernement libéral de M. Robert Bourassa, d'avoir négligé pendant près de trois ans, certains dossiers financiers en rapport avec les opérations de la ville de Montréal.

Interpellé à l'Assemblée nationale au cours de la période quotidienne des questions par le chef de l'Opposition officielle et député de Bonaventure, Me Gérard Lévesque, qui s'inquiétait de "la décision arbitraire", selon lui, du nouveau gouvernement de "pratiquement mettre en tutelle la ville de Montréal" et de l'obliger par instrument législatif à assumer sa part du déficit olympique, le premier ministre a déclaré:

"Le ministre des Affaires municipales et tous ceux du nouveau gouvernement ont été obligés d'examiner des dossiers qui traînaient depuis le printemps dernier. Ces dossiers venaient des milieux financiers et disaient des choses qui auraient dû être faites depuis un an, deux ans et même trois ans à propos de Montréal, mais qui n'avaient jamais été faites."

"A un moment donné, a poursuivi M. Lévesque, il a bien fallu se mettre devant les faits et dire: c'est humiliant de se le faire dire par les autres, mais cela aurait dû être fait depuis longtemps, ce qui maintenant doit être imposé à la ville de Montréal, non seulement au point de vue des $200 millions, mais au point de vue de l'administration pour la période qui vient."

Le premier ministre a par ailleurs indiqué que son gouvernement "va réexaminer ces questions" et, éventuellement informer la Chambre de leur évolution.

Etonné

Le premier ministre n'a cependant pas pu s'empêcher de manifester son étonnement devant le fait que ces questions soient soulevées par le député de Bonaventure, un membre de l'ex-gouvernement.

"En attendant, a-t-il dit, je trouve un peu curieux que le chef de l'Opposition, qui vient de sortir de ce gouvernement dont au moins une bonne partie du bilan est fait de négligences, se permette aujourd'hui de porter des jugements.

Commentant certaines autres décisions décriées par le député libéral de Bonaventure, notamment celle d'exclure le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, du comité des installations olympiques, et d'abroger le programme de francisation des entreprises, le chef du gouvernement a reconnu que les circonstances ont ainsi fait que certaines décisions ont dû être prises avec précipitation.

Des erreurs possibles

"Pour l'instant, a observé le premier ministre, on est en train de ramasser des pots cassés et il y en a dans tous les coins. Il peut arriver, a-t-il admis, qu'on donne des coups de balai prématurés ou, qu'à l'occasion, on fasse des erreurs. Je pense que tous les gouvernements en font, on les évaluera de notre mieux."

M. Lévesque a soutenu que dans l'actuel climat de précipitation, le gouvernement fait de son mieux.

En rapport avec les décisions prises à l'égard de la ville de Montréal, le premier ministre a donné à entendre que les événements "se développent" mais a refusé de préciser exactement en quel sens.

Un architecte critique la politique d'urbanisme du gouvernement péquiste

MONTREAL (PC) — Un architecte montréalais s'en est pris à la politique d'urbanisme du gouvernement péquiste, mercredi, vu sa décision de permettre la démolition de l'hôtel Laurentien, dans le centre de la métropole, pour faire place à un immeuble à bureaux.

M. Michael Fish, membre de l'organisme de conservation Sauvons Montréal, a affirmé que le Parti québécois "a terriblement peur qu'une intervention de sa part auprès des financiers ou des promoteurs fasse du tort à l'économie".

En compagnie de plusieurs autres comités de citoyens, Sauvons Montréal a tenté d'empêcher la destruction de cet édifice de 23 étages qui compte 1,000 chambres et a fermé ses portes le 30 novembre. C'est le dernier hôtel, ajoutent ces organismes, à offrir des prix raisonnables dans le centre-ville.

Le Laurentien doit bientôt être démoli par son propriétaire, Marathon Realties, filiale du Canadien Pacifique, afin de bâtir à sa place le futur siège social du CP.

Le défaut d'intervenir dans le dossier va à l'encontre des demandes des électeurs, soutient M. Fish, puisque "les Québécois ont voulu un gouvernement qui agirait pour empêcher la destruction d'édifices comme le Laurentien".

Pas prêt

"On dirait que le gouvernement de René Lévesque n'est pas prêt à nuire aux intérêts qui profitent de cette situation", a-t-il dit.

Deux semaines après la victoire électorale du PQ, a révélé M. Fish, il a reçu un appel d'un adjoint du ministre des Affaires municipales, M. Guy Tardif, lui disant que le gouvernement agirait promptement pour empêcher la démolition du Laurentien.

On lui a même laissé entendre, poursuit-il, qu'il était possible qu'on le nomme membre d'un comité chargé d'étudier les usages auxquels on pourrait destiner l'hôtel.

Mais, une semaine plus tard, rien n'allait plus à la suite d'une réunion, organisée par Wood Gundy Ltd., entre des grossiums de Montréal et M. Lévesque accompagné de deux de ses ministres.

M. Fish dit avoir appris que le premier ministre a discuté de la démolition avec le président du Canadien Pacifique, M. Ian Sinclair, lequel aurait susurré à M. Lévesque que le terrain valait trop cher pour l'usage actuel.

Le premier ministre, affirme l'architecte de Sauvons Montréal, se serait, selon toute vraisemblance, rendu à l'argument de M. Sinclair.

Pas de commentaires

Par ailleurs, un porte-parole du CP a déclaré que le président ne ferait probablement pas de commentaires sur ce qui s'est dit durant cette rencontre, parce que c'est ce qui aurait été convenu.

Du côté de Marathon Realties, on révèle ne pas avoir acheté le Laurentien pour l'exploiter comme hôtel mais pour posséder l'emplacement de choix d'un édifice à bureaux.

L'hôtel a été fermé, d'affirmer un porte-parole de la filiale immobilière du CP, parce qu'"il occupe un sol de grande valeur et que le prix payé pour le terrain ne reflète pas la valeur de l'hôtel".

Mercredi, à l'Assemblée nationale, le député libéral de Saint-Louis, M. Harry Blank, a demandé ce que le gouvernement avait fait pour empêcher la destruction du Laurentien, qu'il a qualifié d'unique hôtel à prix abordables au coeur de la ville.

Le ministre du Tourisme, M. Yves Duhaime, a répondu qu'il n'était pas certain que ce soit là l'unique hôtel du genre en ville.

Il a ajouté ne pas connaître les pouvoirs juridiques du gouvernement provincial qui puissent empêcher cette démolition et il a dit que les libéraux étaient au pouvoir quand Sauvons Montréal a commencé à prendre la défense de l'hôtel.

Morin veut traiter tout le monde sur le même pied

QUEBEC (PC) — C'est pour éviter toute forme de "discrimination linguistique" que le ministre de l'Education, M. Jacques-Yvan Morin, entend obliger les 250 enfants qui n'ont pas encore passé les tests linguistiques à le faire prochainement.

C'est ce qu'a indiqué mercredi M. Morin aux députés Thérèse Lavoie-Roux (l'Acadie) et William Shaw (Pointe-Claire), qui soulevaient la question à l'Assemblée nationale.

M. Morin a soutenu qu'il devait traiter sur le même pied d'égalité trois groupes d'enfants:

— les 250 enfants qui n'ont pas encore passé les tests, et qui devront le faire;

— les 920 enfants qui ont échoué aux tests, et qui fréquentent illégalement l'école anglaise;

— les quelque 2,000 enfants qui ont échoué aux tests et qui se sont conformés à la loi en fréquentant l'école française.

"Tous les enfants doivent être traités, surtout à l'intérieur d'une même année d'inscription, sur un pied d'égalité", a dit M. Morin.

En conséquence, le ministre a refusé de revenir sur sa décision et les 250 enfants d'âge scolaire maternel de la région de Montréal qui devaient passer les tests linguistiques devront le faire avant de s'inscrire à l'école anglaise.

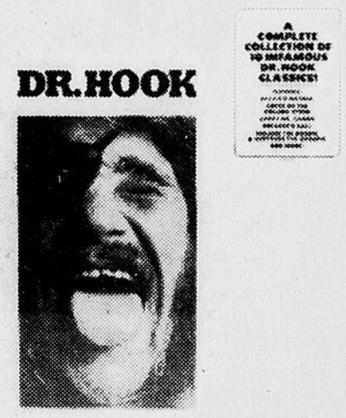
En vertu de la loi 22, sur la langue officielle, un enfant dont la langue maternelle n'est ni l'anglais ni le français, doit passer un test spécial pour obtenir la permission de fréquenter l'école anglaise.

Ce test sert à déterminer si la connaissance de l'anglais est suffisante. S'il échoue à ce test, il doit alors fréquenter l'école française.

Sears

Magasin ouvert tous les soirs jusqu'à Noël

CADEAUX DE DERNIERE MINUTE



MICROSILLONS 33⅓ TOURS

Dr Hook 3.79



M. Fugain 8.99









Bécaud
Plume
Valiquette
Dumont

5.49

Bouzouki vol. 2
Ester Phillys
G. Harrison
K.C. Sunshine Band















Cassettes 8 pistes

5.99 ch.

Mike Oldfield
Neil Diamond
B.T. Express
M. Fugain
L. Forestier
Band on the Run
E. Presley
Demis Roussos

Disques - Rayon 58









Simpsons-Sears Ltée

Les mentions "Rég." et "Etait" qui apparaissent devant nos prix se rapportent uniquement aux prix de Simpsons-Sears Ltée.

TELE-SHOPPING: 549-8240
Vous ne dites que "Portez à mon compte"
Nous entretenons ce que nous vendons,
notre garantie Satisfaction ou Remboursement.

HEURES D'OUVERTURES:
LUNDI AU VENDREDI:
9:15 à 21:00
SAMEDI: 9:00 à 21:00

ARVIDA 548-8213
ALMA 668-8357
ROBERVAL 275-3722
DOLBEAU 276-0947

CKRS-TV

JEUDI, 23 DECEMBRE 1976

09.19 Information première
09.15 Les aventures de chaperonnettes à pois
09.45 En mouvement
10.00 La boîte à lettres
10.15 Minute Moumoute
10.30 Conseil express
11.00 Les trouvailles de Clémence
11.30 Bagatelle
11.45 Avis de décès et Comptoir-express
12.00 Information midi
12.30 Les Coqueluches
13.31 Téléjournal
13.36 Femmes d'aujourd'hui
14.31 Cinéma: "Musique en Iran"
16.00 Bobino
16.30 Le Guttenberg
17.00 L'araignée
17.30 Cher oncle Bill
18.00 Au fil de l'actualité
18.30 Au-delà du réel
19.30 Les grands films: "Le magicien d'Oz"
21.30 Magazine olympique
22.30 Téléjournal national, international et provincial
22.55 Nouvelles du sport et météo
23.05 Cinéma western: "Sur la piste de la grande caravane"

VENDREDI, 24 DECEMBRE 1976

09.15 Les aventures de chaperonnettes à pois
09.45 En mouvement
10.00 Clak
10.15 Virginie
10.30 Conseil express
11.00 Les trouvailles de Clémence
11.30 Histoires sans parole
12.00 Skippy
12.30 Les Coqueluches
13.31 Femmes d'aujourd'hui
14.31 Cinéma: "La farfelue de l'Arizona"
16.00 Bobino
16.30 Picolo
17.00 Daniel Boone
18.00 Au fil de l'actualité
18.30 Les plus beaux films: "Tu seras un homme mon fils"
20.31 Les nocturnales de femme d'aujourd'hui
21.30 Scénario
22.00 Vedettes en direct
22.30 Téléjournal national, international et provincial
22.45 Jean Narrache
23.00 La veillée de la minuit
00.00 Messe de minuit
01.15 Cinéma: "Le tour du monde des amoureux de Peynet"

CJPM-TV

JEUDI, LE 23 DECEMBRE 1976

9.30 Fanfan Dédé
10.00 A la Bonn'heure
11.15 A tous les échos
11.45 A votre service
12.15 Les nouvelles du midi
12.30 Les Tannants
13.30 Cinéma: "Etrange nuit de Noël"
15.00 Pour vous mesdames
16.00 Robin Fusée
16.30 Patof voyage
17.00 Pour tout l'monde
18.00 Studio six
18.30 Parle parle, jase jase
19.30 Jeudi 19:30: "A venir"
22.00 Corne d'abondance
22.15 Région 02
22.30 Les nouvelles TVA
23.00 Dernière édition
23.05 Météo
23.10 En fin de soirée: "Marqué au fer rouge"

VENDREDI, LE 24 DECEMBRE 1976

9.30 Fanfan Dédé
10.00 A la Bonn'heure
11.15 A votre service
11.45 A tous les échos
12.15 Les nouvelles du midi
12.30 Les Tannants
13.30 Cinéma: "Monsieur Vincent"
15.00 Pour vous mesdames
16.00 Famille Stone
16.30 Patof voyage
17.00 Pour tout l'monde
18.00 Studio six
18.30 Parle parle, jase jase
19.30 Médecin d'aujourd'hui
20.30 Nouveaux talents
21.00 Qui dit vrai?
21.30 Qu'en pense le Québec
22.00 A la Canadienne
22.30 Les nouvelles TVA
23.00 Dernière édition
23.05 Météo
23.15 Toute la ville en parle
24.00 Messe de Minuit
01.00 En fin de soirée: "Les souliers de St-Pierre"

SUR LE CABLE

TECS-TV — CANAL 13

JEUDI

9.00 Sobriété... un art de vivre
9.30 Cercle de presse
10.30 Documentaire
12.00 Contact
17.30 Contact
18.00 Sobriété... un art de vivre
18.30 Cercle de presse
19.30 Documentaire

RADIO QUEBEC — CANAL 8

JEUDI, LE 23 DECEMBRE 1976

13.00 **Le drame de la survie** - L'eau ou la vie
13.30 **Les marmitons** - Les biscuits
14.00 **D'une école à l'autre**
14.30 **Surville** - Histoire d'eau
15.00 **Laissez-passer** - Pour le Yemen
16.00 **Chacun son tour** - J'étais venu pour un an
18.30 **L'âge de la parole** - Le français sans douleur
19.00 **Ce coin de pays** - Au pays des lutrins
19.30 **Dossier Afrique** - Les Mourides, Musulmans d'Afrique Noire
20.00 **Portrait de l'univers** - Cette obscure clarté
21.00 **Le sens de la vie** - La formation de l'être humain
22.00 **A vrai dire** - Tribune libre

CJBR-TV

CANAL 3

JEUDI, LE 23 DECEMBRE 1976

9.15 Les aventures de Chaperonnettes à pois
9.45 En mouvement
10.00 La boîte à lettres
10.15 Minute moumoute
10.30 Conseil-express
11.00 Les trouvailles de Clémence
11.30 Les animaux chez eux
12.00 Méli-mélo
12.30 Les Coqueluches
13.30 Téléjournal
13.35 Femmes d'aujourd'hui
14.30 Cinéma: Musique en Iran
16.00 Bobino
16.30 Le Gutenberg
17.00 Les corsaires
17.30 L'heure de pointe
18.00 Ce soir
18.30 Information régionale, locale et sportive
18.45 Contour
19.00 Harold Lloyd
19.30 Les grands films: Le magicien d'Oz
21.30 A communiquer
22.30 Téléjournal
23.00 Hawaii 5-O
00.00 Cinéma: Qu'est-ce qui fait courir les filles

VENDREDI, LE 24 DECEMBRE

9.15 Les aventures de Chaperonnette à pois
9.45 En mouvement
10.00 Clak
10.15 Virginie
10.30 Conseil-express
11.00 Les trouvailles de Clémence
11.30 Histoire sans parole
12.00 Méli-mélo
12.30 Les Coqueluches
13.30 Femmes d'aujourd'hui
14.30 Cinéma: Farfelue de l'Arizona
16.00 Bobino
16.30 Picolo
17.00 Madame et son fantôme
17.30 L'heure de pointe
18.00 Ce soir
18.30 Information régionale, locale et sportive
18.45 Politique
19.00 Dans l'est
19.30 Daniel Boone
20.30 Les nocturnales de femme d'aujourd'hui
21.30 Scénario
22.00 Corne d'abondance
22.15 Film
22.30 Téléjournal
23.00 La veillée de la minuit
00.00 Messe de minuit
1.15 Cinéma: Le tour du monde des amoureux de Peynet

WEZF-TV

CANAL 7

JEUDI, LE 23 DECEMBRE 1976

9.00 Good Day
10.00 P.T.L. Club
12.00 The Don Ho Show
12.30 All my Children
13.00 Ryan's Hope
13.30 Family Feud
14.00 $20,000 Pyramid
14.30 One Life to Live
15.15 General Hospital
16.00 Edge of Night
16.30 The Flintstones
17.00 Mickey Mouse Club
17.30 The Big Valley
18.30 Green Acres
19.00 Star Trek
20.00 Welcome Back Kotter
20.30 Barney Miller
21.00 Tony Randall Show
21.30 Nancy Walker Show
22.00 ABC News - Close-up
Divorce, for Better or Worse".
23.00 Mary Hartman, Mary Hartman
23.30 The Streets' of San Francisco/Dan August

VENDREDI, LE 24 DECEMBRE 1976

9.00 Good Day
10.00 P.T.L. Club
12.00 The Don Ho Show
12.30 All my Children
13.00 Ryan's Hope
13.30 Family Feud
14.00 $20,000 PYRAMID
14.30 One Life to Live
15.15 General Hospital
16.00 Edge of Night
16.30 The Flintstones
17.00 Mickey Mouse Club
17.30 The Big Valley
18.30 Green Acres
19.00 Star Trek
20.00 Donny and Marie
21.00 Friday Movie
"The Young Pioneers".

SAMEDI, 25 DECEMBRE 19H30. REPRISE DIMANCHE, 14H00. MOI, MES CHANSONS. Cette semaine Alain Bergeron qui évoque pour nous l'époque des boîtes à chanson. Il interprète "Rue Saint-Denis", "Monsieur Grand", "Les mots magiques" etc...

DIMANCHE, 26 DECEMBRE. 19h30. REPRISE LUNDI, 14h00. CINE... PLUS. "La grande bourgeoise". Un avocat de Bologne tue son beau-père pour libérer sa soeur d'une tutelle odieuse. Le crime semble parfait mais l'enquête établit successivement la culpabilité de cet avocat, celle de sa soeur et de son amant.

télésag
392 RACINE EST CHICOUTIMI P.Q.

Pour tous renseignements concernant l'abonnement à TELESAG, veuillez communiquer au numéro suivant:

Tél.: 545-1112

Disponibilité des services à Chicoutimi-Nord, boul. St-Ignace, le grand Chicoutimi et ville de Jonquière (secteur Arvida) et Rivière-du-Moulin.

ARTS ET SPECTACLES

Sir Alec Guinness peut se modifier à volonté

LONDRES (PC) — Si vous rencontriez sir Alec Guinness dans la rue, vous le reconnaîtriez probablement pas. Un critique de théâtre anglais, Kenneth Tynan, a écrit un jour: "Alec Guinness n'a pas de visage. C'est un acteur protéiforme qui peut modifier son apparence extérieure à volonté.

Comme beaucoup d'acteurs britanniques de sa génération, Guinness (62) ans, s'intéresse aux idées nouvelles, tout autant qu'aux formules éprouvées. Sa dernière conception, qui a débuté à l'automne dans le West End londonien, est Yahoo, basée sur la vie et les écrits de Jonathan Swift. La pièce est tirée des lettres, poèmes et romans de Swift, et a pour but de décrire cet écrivain du XVIIIe siècle comme un homme qui accusait surtout l'humanité d'avoir rejeté la raison et la bienveillance, et non pas comme un misanthrope créé de toutes pièces par l'imagination populaire.

Guinness est connu mondialement par ses films, et en particulier par les comédies des années cinquante, mais c'est comme acteur de théâtre qu'il a fait ses débuts. Il est entré à l'Old Vic en 1936, à l'âge de 22 ans. Peu après, il devenait la doublure de sir Laurence Olivier, dans Hamlet.

Rôles nombreux

Sir Alec a joué Aguecheek dans La Nuit des Rois, Bob Acres dans The Rivals et Hamlet dans une version en costumes modernes, où les gens portaient des parapluies noirs aux funérailles d'Ophélie.

La Seconde Guerre mondiale interrompit la carrière de Guinness, mais très vite il reprit sa place en tant que maître-miniaturiste du théâtre britannique. Dans Huis Clos, de Sartre, mis en scène par Peter Brook, Guinness jouait le rôle d'un névrosé au profil de vautour, décrit par un critique comme "un homme décharné, intelligent et cruel, qui passait son temps à s'étirer le cou comme s'il voulait s'envoler hors de ses vêtements".

En 1948, sir Alec interpréta le rôle du Fou dans King Lear, mis en scène par sir Laurence Olivier.

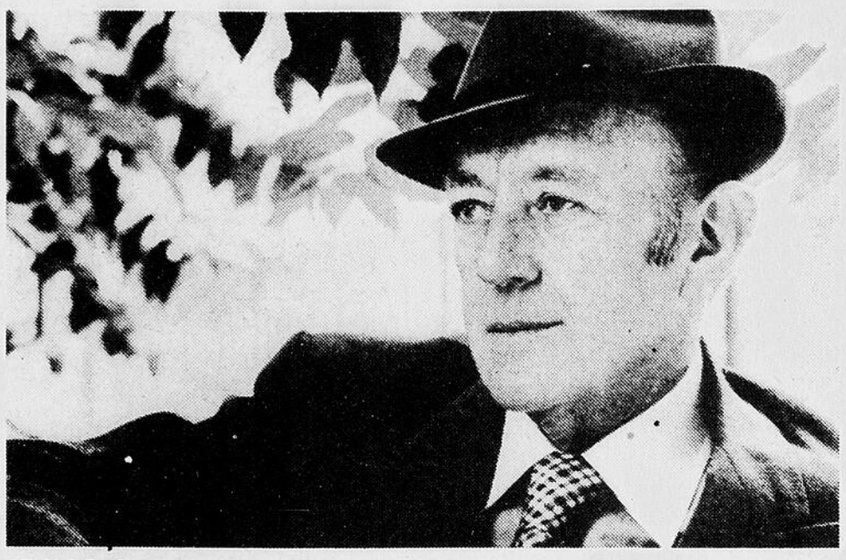
C'est à cette époque que sir Michael Balcon, alors directeur des Studios Ealing, reconnut le potentiel cinématique de Guinness et le fit jouer dans une série de films dont Great Expectations et Oliver Twist.

Mais c'est surtout dans les comédies comme Kind Hearts and Coronets, The Lavender Hill Mob, The Man in the White Suit et The Ladykillers, que Guinness devint un des premiers acteurs à acquérir le statut d'acteur de cinéma international sans avoir à quitter la Grande-Bretagne.

En 1953, il vint au Canada pour lancer avec Tyrone Guthrie le théâtre du Festival de Stratford. A cette occasion, il joua le rôle de Richard III, et celui du roi dans All's Well That Ends Well.

En 1957, il joua dans le film The Bridge on the River Kwai, dans lequel il était un colonel interné dans un camp de Birmanie, pendant la Seconde Guerre mondiale.

Depuis 40 ans, cet acteur timide, impénétrable et modeste démontre à son public que le véritable acteur peut, à volonté, assumer les identités les plus diverses.



"IL N'A PAS DE VISAGE" — Sir Alec Guinness, un acteur de réputation internationale, est bien connu pour ses rôles au cinéma, comme celui qu'il tenait dans The Bridge on the River Kwai ou dans Kind Hearts and Coronets. A cause de sa versatilité, un critique, Kenneth Tynan, a écrit un jour de Guinness qu'il "peut modifier son apparence extérieure à volonté". (Photo PC)

La rentabilité a priorité sur l'émission "Ce Soir"

par Gilles Paradis

JONQUIERE — La non-présentation de l'émission "Ce soir" par la station de télévision CKRS, est uniquement un facteur de rentabilité mais la direction de CKRS-TV a tout fait, depuis un an, pour présenter le Téléjournal à 18h30, mais en vain.

M. Yvon Perron, directeur de CKRS-TV, l'a indiqué au cours de la conférence de presse qui a précédé la cérémonie officielle d'ouverture de la station de télévision anglaise CBJET.

Les journalistes ont longuement interrogé les deux relationnistes de Radio-Canada, MM. Herbert Steinhouse et Laurent Duval, sur le fait que la région était privée du réseau français intégral de Radio-Canada. "Nous ne pouvons pas acheter tous les affiliés", ont-ils répondu?

Les représentants de la Société d'Etat ont ajouté que les postes affiliés avaient le privilège de ne pas mettre à l'horaire certaines émissions et que, dans le cas de "Ce soir", c'était une décision qui appartenait à CKRS-TV.

M. Yvon Perron a repris que l'on ne pouvait pas présenter cette émission, pour une question de rentabilité de la station de télévision. "Nous aurions voulu présenter une partie de l'émission, soit le Téléjournal de 18h30, mais nous n'avons pas le droit de prendre seulement une partie de l'émission."

Quant à M. Jacques Lambert, il a révélé que CBJ-Chicoutimi s'était présentée devant le CRTC la semaine dernière pour réclamer l'augmentation de sa puissance à 50,000 watts. "Si nous obtenons l'autorisation, dès que nous aurons cette puissance, nous en aurons terminé avec les affiliations avec les stations radiophoniques régionales."

King Kong fait une "passe" d'argent

HOLLYWOOD (Reuter) — "King Kong", le remake du chef-d'oeuvre de 1933, dont le terrifiant héros est un singe géant, est en passe de battre les records de recette, a affirmé, mardi, son producteur, l'Italien Dino de Laurentiis.

Ce dernier estime que le film, qui est simultanément présenté à l'occasion des Fêtes de Noël, dans 2,200 cinémas de 24 pays, a rapporté $10 millions au cours des deux premiers jours et que la première semaine pourrait se traduire par une recette de $25 millions, soit $1 million de plus que le coût de la réalisation.

La plus grosse recette jamais réalisée par un film s'est élevée à $192 millions avec "Les dents de la mer" Jaws.

"King Kong", a indiqué M. de Laurentiis, marche très fort en Allemagne fédérale, en Autriche et en Italie. Dans le premier de ces pays, des records de recette ont été établis dans 25 salles.

CINEMA

ALMA

Alma
Dernière représentation: "Adolescentes devant le plaisir" - "Les joyeuses".

Canadien
Dernière représentation: "Le Sauvage" - "Abattez Django le premier".

CHICOUTIMI

Impérial
Dernière représentation: "Il conviendra de bien faire l'amour", sem.: 19h30-13h00, dim.: 15h50-18h30-21h30. - "Adolescentes devant le plaisir", sem.: 21h00-14h30, dim.: 17h15-20h15.

Cartier
Dernière représentation: "Ne vous retournez pas", sem.: 19h00-13h00, dim.: 17h20-22h00. - "Nashville", sem.: 20h50-14h50, dim.: 19h15.

Capitol
Dernière représentation: "L'agonie d'une mère", sem.: 19h30-13h00, dim.: 16h20-19h20. - "Des roses blanches pour ma soeur noire", sem.: 21h05-14h55, dim.: 17h55-21h10.

BAGOTVILLE

Saguenay
Dernière représentation: "Les voyeurs", sem.: 19h30-13h00, dim.: 15h40-17h55-20h50. - "Les orgies collectives", sem.: 21h00-14h25, dim.: 16h50-19h05-22h00.

CINEMA PLACE DU ROYAUME

Cinéma 1
Dernière représentation: "King Kong", sem. et dim.: 13h30-16h00-18h30-21h00.

Cinéma 2
Dernière représentation: "Poupée à la Rolls Royce", sem. et dim.: 14h30-16h00-19h30. - "Prostitution", sem. et dim.: 14h00-17h40-21h10.

Cinéma 3
Dernière représentation: "La nuit des maléfices", sem. et dim.: 13h00-16h25-19h50. - "Le tombeau du vampire", sam. et dim.: 14h40-18h10-21h30.

JONQUIERE

Bellevue
Dernière représentation: "Des roses blanches pour ma soeur noire" - "L'agonie d'une mère".

Centre
Dernière représentation: "Nashville" - "Ne vous retournez pas".

Elysée
Dernière représentation: "Les adolescentes devant le plaisir" - "Silence, on tourne".

DOLBEAU

Météore
Jusqu'au 24 décembre inclusivement: "Chair de Frankenstein" - Sang de Dracula".



FILMS A LA TELEVISION

Les cotes vont de (1), chef-d'oeuvre, à (7) minable. A, signifie pour adolescents, et E, pour enfants.

CHICOUTIMI — CJPM-TV

JEUDI: 13h30

"L'ETRANGE NUIT DE NOEL" (5) — Fr. 1939. Drame policier de Y. Noé avec André Brûlé, Jean Servais et Sylvia Bataille. — Enquête sur un meurtre survenu pendant la nuit de Noël. — Style théâtral avec dialogue dominant. Ensemble non dépourvu d'intérêt. Interprétation valable. **(N et B)**

JEUDI: 19h30

"LES BONNES CAUSES" (4) — Fr. 1962. Drame de Christian Jacque avec Pierre Brasseur, Marina Vlady et Bourvil. — Une femme fait accuser une infirmière du meurtre de son mari. — Scénario adroit. Mise en scène sobre et expressive. Interprétation remarquable. **(N et B)**

JEUDI: 23h10

"MARQUE AU FER ROUGE" (5) (Ride Beyond Vengeance) — E.-U. 1966. Western de B. McEveety avec Chuck Connors, Kathryn Hays et Michael Rennie. — Un chasseur de bisons s'en prend à trois hommes qui l'ont dépouillé de sa fortune. Histoire conventionnelle. Une certaine vigueur dans la mise en scène. Peu d'extérieurs. Acteurs de talent. Ambiance brutale.

JONQUIERE — CKRS-TV

JEUDI: 14h30

"MUSIQUE EN IRAN: IMAGES, RYTHMES ET PERCUSSIONS" — Fr.-It. 1969. Reportage réalisé par François Reichenback. Reportage sur le Festival des Arts de Chiraz, Persepolis 1969. Rencontre musicale de l'Orient et de l'Occident mettant en présence des joueurs d'instruments à percussions de toutes tendances et de toutes traditions.

JEUDI: 19h30

"LE MAGICIEN D'OZ" (3) (The Wizard of Oz) — E.-U. 1939. Comédie musicale de V. Fleming avec Judy Garland, Bert Lahr et Ray Bolger. — Une petite fille du Kansas est emportée par un cyclone dans un pays féerique. — Trucage ingénieux. Décors et maquillage habiles. Imaginatif et fantaisiste. J. Garland talentueuse. — E. **(N et B)**

JEUDI: 23h05

"SUR LA PISTE DE LA GRANDE CARAVANE" (4) (The Hallelujah Trail) — E.-U. 1965. Western de J. Sturges avec Burt Lancaster, Lee Remick et Jim Hutton. — Au Colorado, divers groupes opposés se disputent un convoi de whisky. — Eléments du western traités avec humour. Bon rythme. Mise en scène soignée et pleine de verve. Interprétation au point. — E.





Municipalités

Les subventions ne seront plus "discrétionnaires"

par Norman Delisle

QUEBEC (PC) — Le gouvernement libéral avait fait au cours de la dernière campagne électorale 151 promesses écrites de subventions aux municipalités, pour des montants de $106 millions.

C'est ce qu'a révélé, mercredi, le ministre des Affaires municipales, M. Guy Tardif, en rendant publique la liste des municipalités et les montants qui leur avaient été promis.

Le ministre a annoncé que, désormais, la plupart des subventions ne seraient plus "discrétionnaires" et que des critères objectifs seraient fixés pour leur octroi.

Dans une longue déclaration à l'Assemblée nationale, M. Tardif a distingué trois types de subventions aux municipalités: les subventions pour fins de prévention d'incendie, les subventions d'équilibre budgétaire et les subventions d'aqueduc et d'égoût.

Les premières, concernant l'achat d'équipement pour la lutte contre les incendies, ne créent pas de problèmes, croit le nouveau ministre.

Ces subventions ont toujours été octroyées pour stimuler les ententes intermunicipales de mise en commun de l'équipement. Les sommes de $2.5 millions qui ont été versées en 1976-77 l'ont été normalement. Le seul problème: la caisse destinée à ces fins est à sec jusqu'au premier mars 1977.

Equilibre budgétaire

Quant à l'octroi de subventions d'équilibre budgétaire, le ministre des Affaires municipales a décidé de les suspendre complètement d'ici le prochain budget, sauf dans trois cas bien précis. Tout versement de ces subventions était laissé à la discrétion du ministre, sous l'administration Bourassa, selon M. Tardif.

En 1976-77, le ministère avait reçu des municipalités 126 demandes de subventions d'équilibre, et $6 millions avaient été versés.

Désormais, les subventions de ce type seront versées seulement dans ces trois cas précis, a promis M. Tardif:

— pour compléter des subventions statutaires insuffisantes en cas de fusion de municipalités;

— à l'occasion de désastres majeurs, tels les glissements de terrain, cataclysmes, etc;

— à l'occasion de l'implantation de nouvelles politiques gouvernementales, telles la loi sur l'aménagement, la loi sur l'évaluation foncière, la politique de régionalisation, etc.

Aqueducs et égouts

A ce chapitre, M. Tardif a expliqué qu'il y avait des dossiers parallèles: ceux du ministère et ceux que l'ancien ministre, M. Victor Goldbloom (Lib—D'Arcy-McGee), traitait personnellement.

Après avoir promis pendant la campagne électorale $106 millions de subventions, M. Goldbloom en avait annulé un certain nombre au lendemain de la défaite libérale du 15 novembre dernier, a expliqué M. Tardif.

"Des annulations de promesses furent adressées à 119 municipalités concernant 151 projets valant $7.3 millions", a dit le ministre.

Mais il restait un montant encore considérable, dont $6 millions devaient être versés d'ici le premier mars prochain.

Que fera le nouveau gouvernement avec ces promesses électorales?

Le ministère va subventionner les engagements déjà approuvés par le Conseil du trésor ou par le Conseil des ministres, sauf ceux de plus d'un an qui n'ont pas donné de suites concrètes, a affirmé M. Tardif.

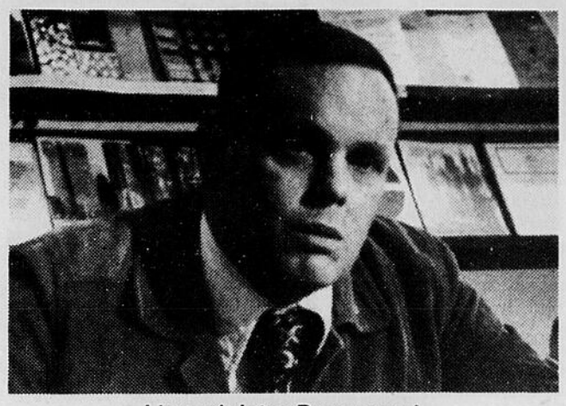
De plus, le gouvernement va respecter les engagements de l'ancien ministre qui ont donné lieu à des travaux déjà terminés ou substantiellement avancés. Ce sera le ministère de l'Environnement qui aura le mandat de déterminer cas par cas cette notion de "substantiellement avancés".

Enfin, les projets qui font l'objet d'une ordonnance des Services de protection de l'environnement, où la santé de la population est concernée de façon immédiate, seront également subventionnés.

Dans les autres cas, de nouvelles règles du jeu seront mises de l'avant, en matière de subventions d'aqueducs et d'égoûts, afin de rendre les octrois moins discrétionnaires.

Propriétaires d'abattoirs

Sursis accordé pour se conformer aux exigences de la Loi sur les aliments



L'ex-ministre Drummond

QUEBEC (PC) — Les propriétaires d'abattoirs du Québec viennent de se voir accorder un nouveau sursis pour se conformer aux exigences de la Loi sur les aliments et les produits agricoles.

Le ministre de l'Agriculture, M. Jean Garon, a annoncé hier qu'un nouvel échéancier avait été fixé au premier janvier 1978, tant pour l'obtention du permis d'exploitation pour la vente en gros que pour l'application des normes de construction prévues au règlement.

L'ancien ministre de l'Agriculture, M. Kevin Drummond, avait déjà accordé un sursis de sept mois le printemps dernier qui devait venir à échéance le 31 décembre.

Ce nouveau délai permettra, selon M. Garon, d'éviter la fermeture à très court terme de nombreux petits abattoirs considérés par l'ensemble du milieu rural comme des équipements essentiels.

Dans sa déclaration à l'Assemblée nationale, le ministre a toutefois précisé qu'une application stricte des normes générales d'hygiène sera exigée de toutes les entreprises d'ici l'entrée en vigueur du nouveau règlement, de façon à assurer une protection maximale du public consommateur.

Politique

Par la même occasion, M. Garon a levé le voile sur les grands principes qu'entend suivre son gouvernement dans la refonte du règlement sur les aliments. Ces principes sont les suivants:

1. Assurer la salubrité et l'hygiène dans les abattoirs et autres établissements de conditionnement de viandes moyennant un seul système de normes;

2. Nécessité d'avoir un seul système obligatoire d'inspection permanente des abattoirs, comportant les examens "anté" et "post mortem" des animaux abattus;

3. Nécessité d'apposer sur les viandes sortant de ces établissements une estampile unique "approuvée Québec".

Le ministre de l'Agriculture souligne enfin que le processus de consultation en vue de la révision du règlement sur les aliments est amorcé avec les députés des régions agricoles et les groupes intéressés, comme l'Association pour la conservation des petits abattoirs du Québec et l'Union des salaisons et abattoirs du Québec Inc.

Réactions

La déclaration ministérielle de M. Garon a été bien accueillie par les partis d'opposition, notamment par l'Union nationale qui a permis d'accorder son appui au gouvernement pour l'élaboration du nouveau règlement.

"Cette déclaration nous calme pour une autre année", a souligné le député de Megantic-Compton, M. Fernand Grenier.

Comme l'avait fait avant lui son collègue libéral, Julien Giasson, M. Grenier a rappelé que ce ne sont pas les petits abattoirs qui ont le plus fourni de viande avariée et qu'il serait injuste de condamner toutes ces entreprises.

Il a suggéré au ministre Garon une période de recyclage ou tout autre forme d'aide à l'intention des propriétaires de petits abattoirs qui vont être obliger de fermer leurs portes.

Le député de Beauce-Sud, qui siège toujours à titre de député indépendant, a félicité le ministre de l'Agriculture d'avoir retardé d'un an la date fatidique, étant donné que l'ancien gouvernement n'avait pu édicter un nouveau règlement avant l'échéance du 31 décembre.

M. Fabien Roy évalue à près de 300 le nombre d'exploitants de petits abattoirs qui vont devoir fermer à cause des exigences de la nouvelle réglementation.

PQ et indépendance

Aucun comité établi en vue d'un référendum

QUEBEC (PC) — Le gouvernement péquiste du premier ministre, M. René Lévesque, n'a établi formellement aucun comité en vue de l'élaboration d'un scénario des opérations préalables à la tenue d'un référendum sur une éventuelle indépendance du Québec.

C'est ce qu'indique une réponse écrite fournie par le premier ministre lui-même, à une série de questions inscrites en début de session, le 15 décembre dernier, au feuilleton de l'Assemblée nationale par le leader parlementaire de l'Opposition officielle, Me Jean-Noël Lavoie, député libéral de Laval.

La réponse du premier ministre précise que "le mandat de la préparation éventuelle d'une loi sur le référendum a été confié au ministre d'Etat à la Réforme électorale et parlementaire".

C'est le titulaire de cette fonction, Me Robert Burns, député de Maisonneuve, leader du gouvernement à la Chambre, qui a déposé mercredi en Chambre cette réponse écrite aux questions de Me Lavoie.

Joyeux Noël à tous
IMPERIAL et ELYSEE
FERME LE
24-25 DECEMBRE
OUVERTS TOUS LES SOIRS
DU 26 AU 30 DEC. A 7h30 P.M.





Joyeux Noël à tous
FERMÉ LE 24
OUVERT LE 25 DÉCEMBRE

Le film qui a bouleversé des milliers de spectateurs.
Le récit véridique d'un amour et d'un courage extraordinaires



POUR TOUS

L'AUTRE VERSANT DE LA MONTAGNE

L'histoire émouvante de la skieuse Jill Kinmont, l'espoir olympique dont l'existence fut brisée par une chute tragique.
Marilyn Hasset et Beau Bridges

2e FILM

ROBERT REDFORD
UN FILM DE GEORGE ROY HILL

"La kermesse des Aigles"

CAPITOL tel: 543-3280
DES SAMEDI SOIR A 7H.30 P.M.

Dès le 31 DECEMBRE
BELLEVUE tel: 542-5519
SAGUENAY tel: 544-4611
CANADIEN a ALMA - DIANA a ROBERVAL - PLAZA a DOLBEAU

CINÉMAS PLACE DU ROYAUME
BOULEVARD TALBOT - CHICOUTIMI tel. 545-4260



Dino De Laurentiis présente un film de John Guillermin
DUREE 2h15 "King Kong"
1h30 - 4h00 - 6h30 - 9h00 CINEMA 1

"Un film où les femmes nous livrent un portrait terrifiant de l'Homme!"
18 ANS Adultes
après "EXHIBITION" JEAN FRANÇOIS DAVY présente
PROSTITUTION
Couleur
un film de JEAN FRANÇOIS DAVY avec CLAUDINE BECCARIE
PLUS: "POUPEE A LA ROLLS ROYCE"
Poupée: 12h30 - 4h00 - 7h35.
Prostitution: 2h05 - 5h40 - 9h10.
CINEMA 2

Maléfices: 1h00 - 4h25 - 7h50.
Vampires: 2h45 - 6h10 - 9h35.
CINEMA 3

LE FILM LE PLUS ORIGINAL ET LE PLUS EXCITANT DE TOUS LES TEMPS



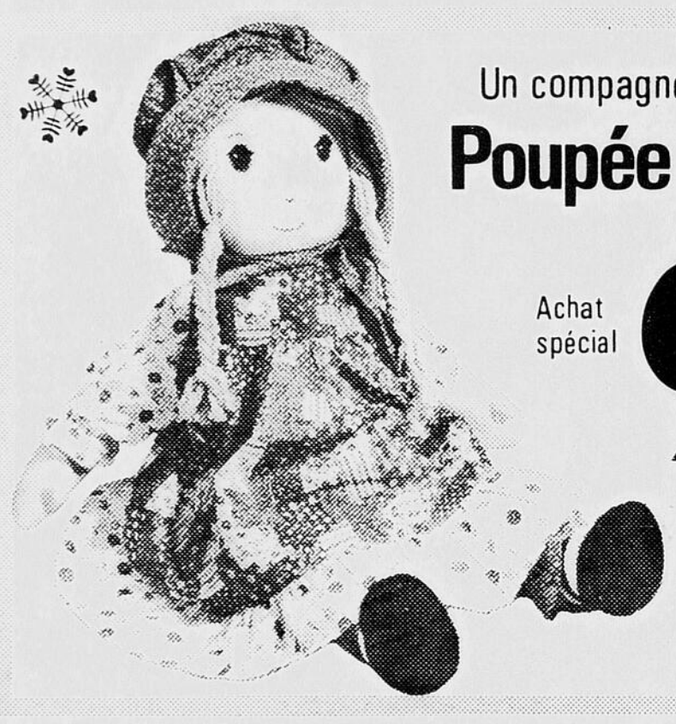
Copyright MCMLXXVI by Dino De Laurentiis Corporation
All Rights Reserved
Dino De Laurentiis presente
un film John Guillermin
"King Kong"
En vedette Jeff Bridges Charles Grodin Jessica Lange
DUREE 2H15 MINUTES
1h30-4h00-6h30-9h00
CINÉMA 1
PLACE DU ROYAUME

CANADIAN TIRE



idées-cadeaux

de quoi satisfaire les plus difficiles



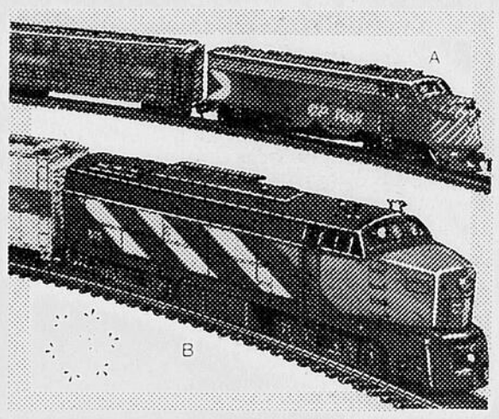
Un compagne gaie et délurée!

Poupée Marianne

Achat spécial **9.99**

27" haut

Au matin de Noël, offrez à votre fillette la poupée qu'elle adore. Marianne est vêtue d'une magnifique robe paysanne et elle a de longs cheveux tressés.

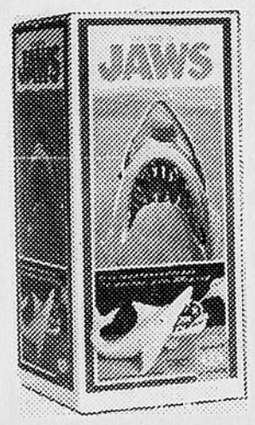


UN TRAIN À NE PAS MANQUER!

A. Modèle diesel de base

Courant $18.99 **16.88**

Le jeu comprend locomotive, wagon, wagon-citerne, fourgon, circuit rond de 36" Avec détails
B. Ensemble 30 pièces à motrice diesel.....$36.88



Les dents de la mer

Achat spécial **7.77**

Une seule erreur et attention aux sinistres mâchoires. 6 ans.

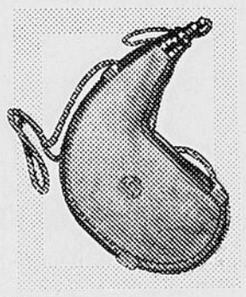


POUR VIVRE AVEC SON TEMPS!

Montres Timex

Au choix **9.99** ch.

2 modèles résistants pour hommes: un avec cadran blanc et l'autre avec cadran noir. Très belles montres pour dames avec choix de cadrans or ou bleu.

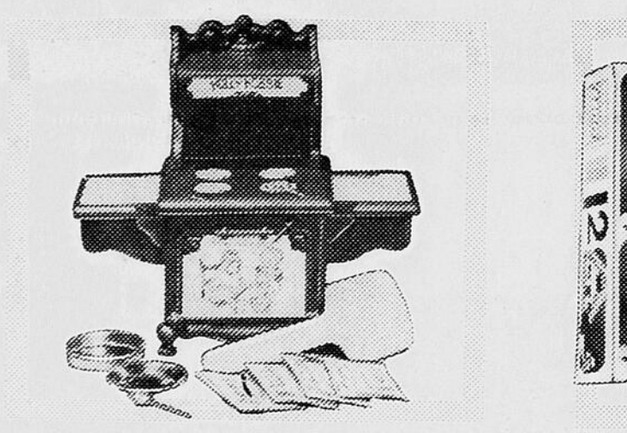


Outre en cuir refendu

Courant $2.79

2.44

1½ litre. Coutures lisérées de vinyle. Pour jours froids!

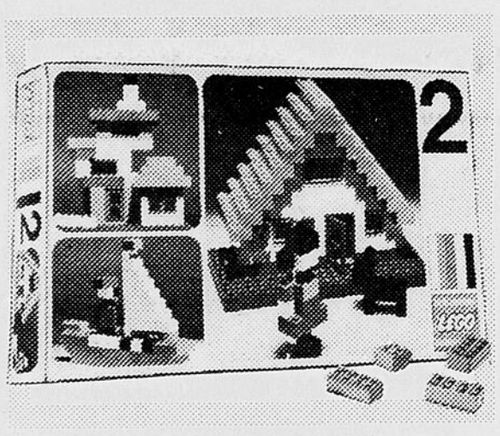


QU'EST-CE QUI SE CUIT DE BON?

Ensemble de cuisson

Achat spécial **10.88**

Ensemble Marianne de style ancien; utilise ampoule électrique (non incluse). Avec mélanges à gâteaux et ustensiles pour la cuisson.



JOIGNEZ L'UTILE À L'AGRÉABLE!

Jeu de base Lego nº 2

Achat spécial **4.99**

184 pièces emboîtables multicolores pour mettre au défi l'ingéniosité du futur architecte. Cadeau idéal pour enfants de plus de 3 ans.

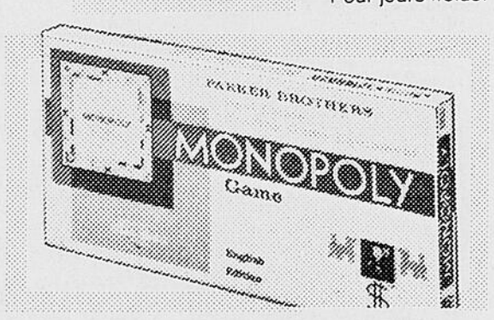


LES COMPAGNES DE JEU DE MARIANNE!

Amy ou Heather

Achat spécial **Votre choix** **4.59** chacune

Jolies poupées en chiffon de 16". Elles portent une longue robe paysanne et un bonnet. Leurs souliers sont cousus à même. Sans danger et amusantes!

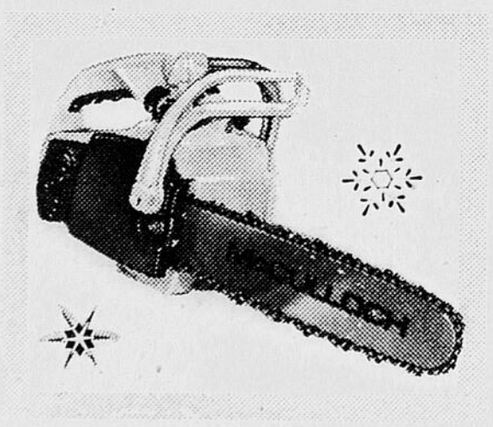


DISPONIBLE EN FRANÇAIS ET EN ANGLAIS

Jeu de Monopoly

Achat spécial **4.88**

Jeu passionnant de transactions immobilières. Voyez vos amis ou votre famille faire faillite lorsqu'ils arrivent sur vos terrains. Pour tous!

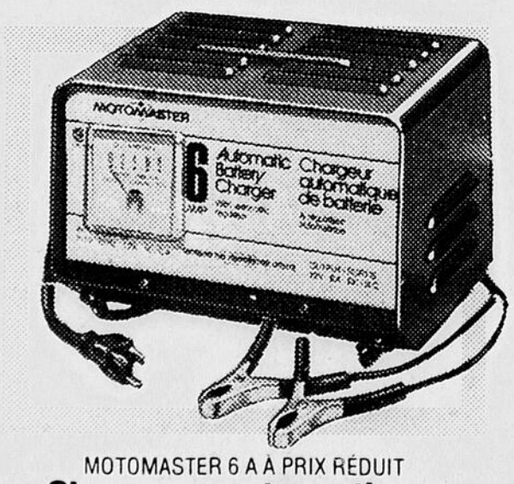


LA QUALITÉ McCULLOCH A BAS PRIX!

Scie à chaîne Mini-Mac

Courant $112.88
Rabais $12.90 **99.98**

Modèle de 8½ lb puissant grâce à son moteur à essence de 30 cc. 24" de coupe maximum. Frein de chaîne exclusif évitant les contrecoups.

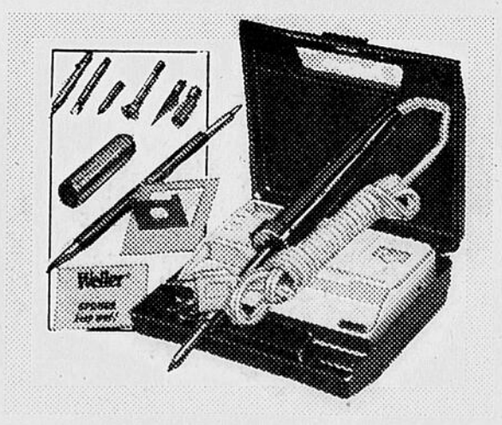


MOTOMASTER 6 A À PRIX RÉDUIT

Chargeur automatique

Courant $27.99 **24.44**

Avec protection de surcharge. Charge lente pour maintenir votre batterie en parfait état. Protections de court-circuit et d'inversion de polarité.

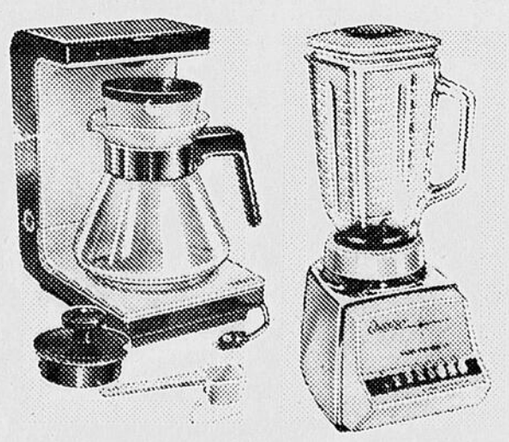


LE CADEAU APPRECIE DES BRICOLEURS!

Ens. de soudure Weller

Ens. 12 pièces avec instructions! **9.69**

Avec fer à souder 25 W, 6 pointes assorties, support de fer chaud, outil à soudure, fil à souder à centre résine. Le tout dans un coffret pratique.



Cafetière-filtre

De Philips!

36.44

Modèle automatique de 8 tasses. Voyant. Bocal en verre.

Mélangeur 10 vitesses

De Osterizer!

49.88

Bocal 5 tasses en verre. lames amovibles. Chrome et blanc.

JONQUIERE
697, boul. Harvey,
Tél.: 542-3501

CHICOUTIMI
1257, boul. Talbot,
Tél.: 549-5014

ALMA
Coin du Pont et St-Luc,
Tél.: 662-6618

DOLBEAU
Les Galeries des Erables,
Tél.: 276-2834